

Progrès dans la
mise en œuvre des
domaines prioritaires
**du Programme
d'action d'Istanbul**
en faveur **des pays les
moins avancés** pour la
décennie 2011-2020



Progrès dans la
mise en œuvre des
domaines prioritaires
**du Programme
d'action d'Istanbul**
en faveur **des pays les
moins avancés** pour la
décennie 2011-2020



Pour commander le rapport sur les *Progrès dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020* par la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter :

Publications
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél : +251 11 544-9900
Fax : +251 11 551-4416
E-mail : ecainfo@uneca.org
Web : www.uneca.org

© 2017 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Première édition : juillet 2017

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore

Table des matières

I. Introduction.....	1
II. Progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul	1
III. Résultats et progrès vers le reclassement.....	24
IV. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.....	27
V. Conclusions et recommandations.....	29
Références bibliographiques	31
Annexe: Pays les moins avancés en Afrique	34

I. Introduction

L'année 2015 a été marquée par l'adoption du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de l'Agenda 2063, le cadre de développement établi par le continent. Pour les pays les moins avancés (PMA) en général, et ceux d'Afrique en particulier, ces cadres arrêtés aux niveaux régional et international devront être mis en œuvre parallèlement au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, de manière intégrée et cohérente. Leur mise en œuvre effective nécessitera de renforcer les capacités permettant d'intégrer toutes les initiatives ci-dessus dans les cadres de planification nationale, ainsi que de dégager et d'exploiter les synergies entre les objectifs, cibles et indicateurs étroitement liés afin d'optimiser l'incidence des politiques.

II. Progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul

A. Infrastructure et énergie

1. Situation générale

L'infrastructure et l'énergie sont d'importants préalables à la promotion de l'industrialisation et de la transformation structurelle. Par exemple, la création de zones économiques spéciales visant à promouvoir le développement de la manufacture demande une infrastructure

adéquate et de qualité, notamment dans le domaine du transport, de l'énergie, de l'eau et des technologies de l'information et de la communication. Dans la présente section, sont évalués les progrès accomplis ces dernières années en matière d'infrastructure et d'énergie dans les PMA africains.

Les PMA africains se caractérisent par de faibles capacités de production et d'importants déficits d'infrastructures, qui les maintiennent dans une trajectoire de développement marquée par une faible diversification économique, et des facteurs de production – en particulier la main-d'œuvre – concentrés dans des secteurs peu productifs comme l'agriculture de subsistance et les services informels. Les activités de transformation et l'apport de valeur ajoutée restent relativement négligeables, l'exportation de matières premières restant la norme dans ces pays. La contribution du secteur manufacturier au produit intérieur brut (PIB) est faible par rapport à celle du reste du monde. Il ressort du tableau 1 qu'en 2015, la valeur ajoutée du secteur manufacturier en pourcentage du PIB était de 8,33 % dans les PMA africains. Ce chiffre est exactement le même qu'en 2010 et il est même inférieur à celui de 2001 (10,29 %). À titre de comparaison, en 2015, cet indicateur était de 12,58 % pour l'ensemble des PMA et de 10,54 % pour les pays d'Afrique subsaharienne. Pour le monde entier, ce chiffre était de 14,95 % en 2014.

2. Énergie

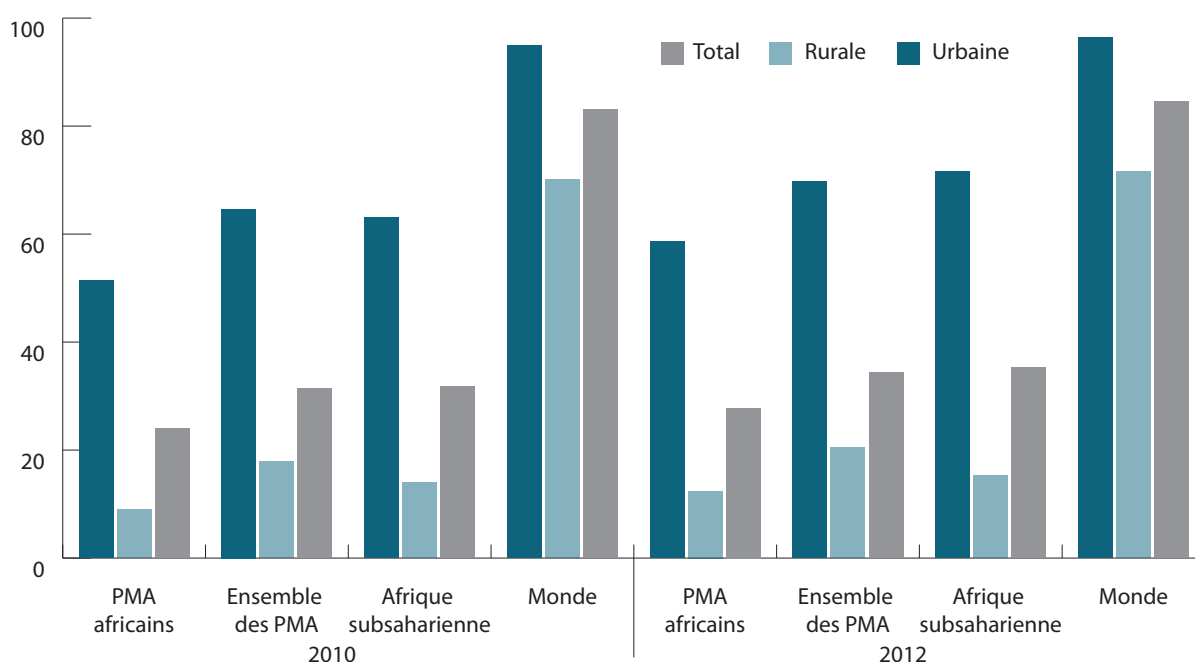
La proportion de personnes ayant accès à l'électricité est un bon indicateur du développement de l'énergie dans les pays en développement, comme le montre la figure 1 ci-après. Selon les données les plus récentes, entre 2010 et 2012, la proportion moyenne de cette population dans les PMA africains a légèrement augmenté, passant de

Tableau 1: Valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB

	2001	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PMA africains	10,29	8,33	8,57	8,45	8,31	8,20	8,33
Ensemble des PMA	10,08	11,48	11,69	12,25	12,16	12,17	12,58
Afrique subsaharienne	11,65	10,31	10,21	10,35	10,53	10,78	10,54
Monde	18,51	16,71	16,57	16,39	16,34	14,95	–

Source : Calculs effectués à partir des Indicateurs de développement dans le monde, consultés en janvier 2017.

Figure 1: Proportion de personnes ayant accès à l'électricité par zone de résidence (2010 et 2012)



Source : Calculs effectués à partir des Indicateurs de développement dans le monde, consultés en janvier 2017.

24 % à 28 %. De fortes disparités existent entre les zones de résidence, le pourcentage d'accès étant de 59 % pour les zones urbaines et 12 % pour les zones rurales. Une comparaison de la situation en 2012 et 2010 montre d'importants progrès réalisés en l'espace de deux ans : un gain de 8 points de pourcentage en zone urbaine, de 3 points de pourcentage en zone rurale et de 4 points de pourcentage pour l'ensemble du groupe. La moyenne mondiale était de 85 % en 2012, soit trois fois plus que celle des PMA africains. Les niveaux enregistrés par l'ensemble du groupe des PMA et par celui des pays d'Afrique subsaharienne sont également plus élevés que ceux des PMA africains, se situant respectivement à 34 % et 35 % en 2012.

3. Technologies de l'information et de la communication

La pénétration des technologies de l'information et de la communication dans les PMA africains s'est considérablement développée. L'accès à ces technologies est indispensable pour augmenter la productivité dans tous les domaines et développer un secteur privé concurrentiel, à même de jouer le rôle de moteur du développement économique attendu de lui. En fait, la téléphonie mobile a considérablement facilité l'inclusion financière en

Afrique. Les PMA africains continuent de faire de bons progrès : le nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants a doublé entre 2011 et 2015 et le nombre d'abonnements à des services de téléphonie mobile a augmenté de 47,7 % sur la même période. En effet, les PMA africains ont progressé plus rapides dans ces domaines entre 2011 et 2015 que l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne et du monde entier (tableau 2).

La pénétration d'Internet augmente depuis 2011. Pour l'ensemble des PMA, elle est passée de 10 % en 2010-2011 à 21,9 % en 2014-2015 (voir figure 2 ci-après). Si cette cadence est maintenue, la pénétration devrait être d'un niveau très élevé à la fin du Programme d'action d'Istanbul. En revanche, dans les pays d'Afrique subsaharienne, le taux de croissance est relativement statique.

B. Agriculture et sécurité alimentaire

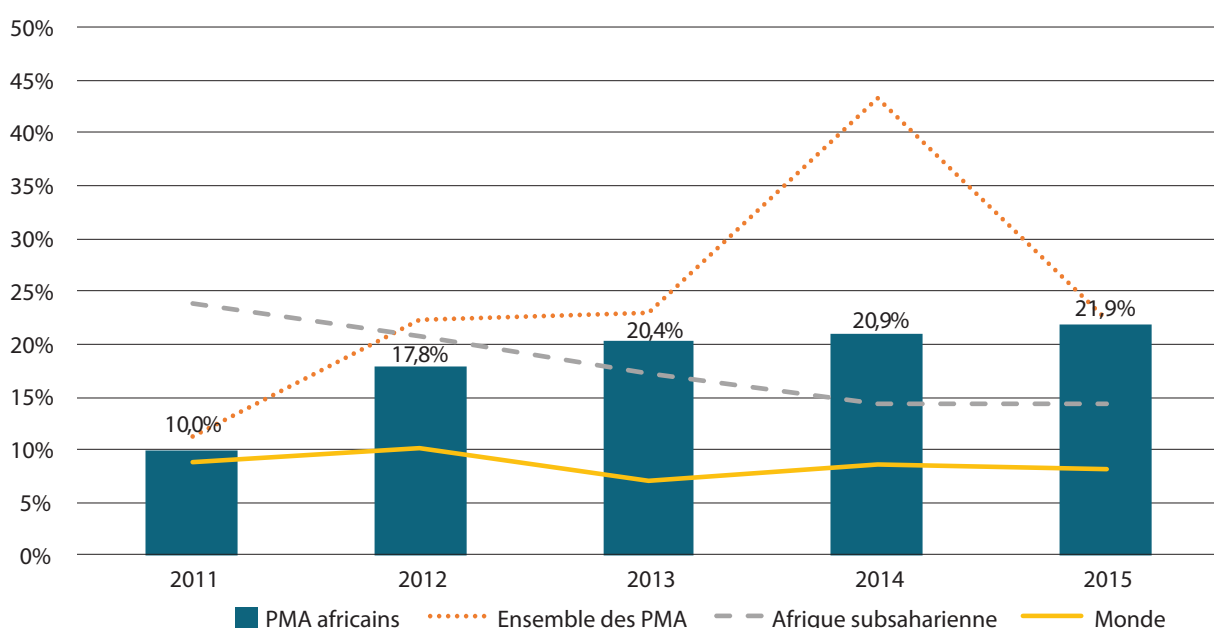
1. Situation générale

Le Programme d'action d'Istanbul voit l'agriculture comme un secteur essentiel pour la promotion du développement durable, de l'autonomisation des femmes et de la sécurité alimentaire, et pour l'éradication de la pauvreté et de la famine dans

Tableau 2: Pénétration des technologies de l'information et de la communication

	Abonnements à des services de téléphonie mobile pour 100 habitants			Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants		
	2011	2015	Variation (en pourcentage)	2011	2015	Variation (en pourcentage)
PMA africains	44,5	65,8	47,7	5,1	10,7	109
Ensemble des PMA	42,2	68,2	61,6	4,8	12,6	164
Afrique subsaharienne	53,1	75,7	42,7	12,1	22,4	85
Monde	84,2	98,6	17,1	31,7	44	39

Source : Calculs effectués à partir des Indicateurs de développement dans le monde, consultés en janvier 2017.

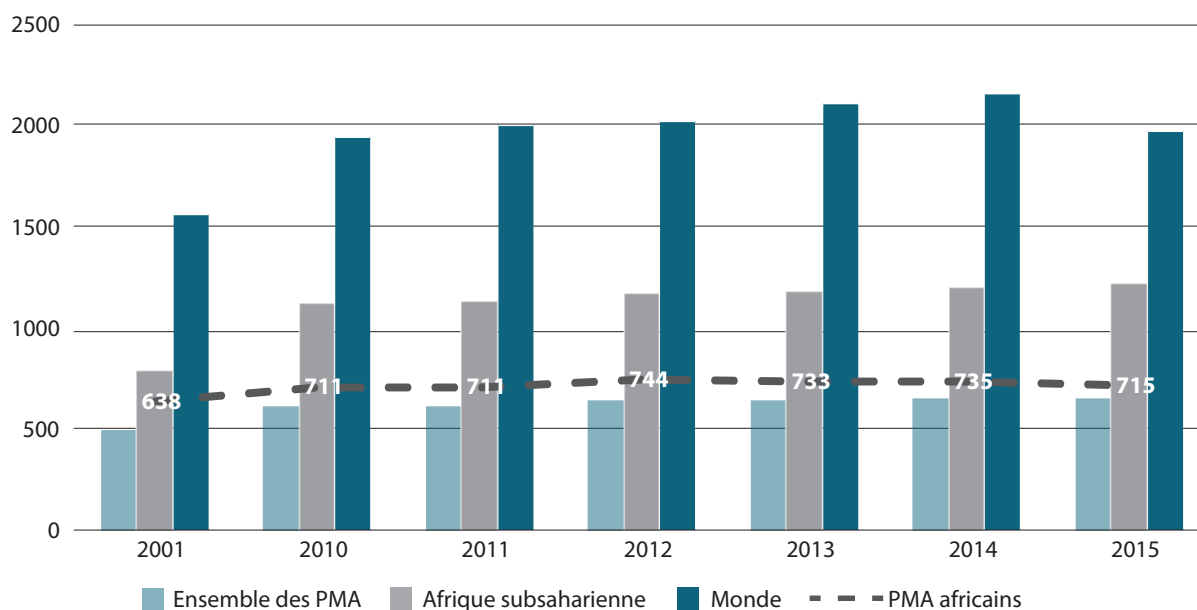
Figure 2: Évolution de la pénétration d'Internet (2011-2015)


les PMA. Elle offre de grandes possibilités de diversification économique et d'accroissement des exportations, surtout par l'amélioration des capacités agroalimentaires. Il est crucial d'augmenter la productivité agricole, mesurée par la valeur ajoutée par l'agriculture, si l'on veut que le secteur joue son rôle de moteur de la croissance et de la transformation. Au cours des 15 dernières années, la productivité agricole des PMA africains a été supérieure à la moyenne de l'ensemble des PMA, mais inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et à la moyenne mondiale.

En 2001, par exemple, la valeur ajoutée agricole par travailleur se chiffrait à 638 dollars dans les PMA africains, contre 502 dollars dans l'ensemble

des PMA, 794 dollars en Afrique subsaharienne et 1 569 dollars dans le monde entier, comme le montre la figure 3 ci-dessus. En 2015, l'écart entre les PMA africains et le reste du monde s'est légèrement réduit, mais il s'explique davantage par le ralentissement mondial que par les progrès des PMA africains. L'écart entre leurs niveaux de productivité agricole peut être attribué aux différences d'accès à des intrants et équipements agricoles. Par exemple, les PMA africains sont à la traîne du reste du monde en ce qui concerne l'utilisation d'engrais. En 2012 (données les plus récentes), la consommation d'engrais en kilogrammes par hectare de terres arables a été 12 fois plus faible dans les PMA africains (11,3 kg/ha) que dans le reste du monde (135,3 kg/ha). Le

Figure 3: Valeur ajoutée agricole par travailleur (en dollars constants de 2010)



Source : Figure réalisée à partir des données des Indicateurs de développement dans le monde, consultés en janvier 2017.

groupe des PMA dans son ensemble et celui des pays d'Afrique subsaharienne obtiennent de bien meilleurs résultats que les PMA africains dans ce domaine, affichant une consommation d'engrais de 24,5 kg/ha et de 17,5 kg/ha (voir tableau 3).

La consommation d'engrais dans les PMA africains a augmenté à un rythme relativement soutenu ces dernières années, de 16 % entre 2010 et 2012, dépassé seulement par le taux moyen des pays d'Afrique subsaharienne au cours de la même période.

2. Malnutrition

Le niveau de productivité agricole a des incidences sur la sécurité alimentaire et les conditions nutritionnelles. En effet, les chiffres de la malnutrition reflètent ceux de la productivité agricole figurant au tableau 4 ci-dessous. Plus précisément, la prévalence de la malnutrition

dans les PMA africains est inférieure à la moyenne des PMA en général, mais supérieure à celle de l'Afrique subsaharienne et du monde entier. Par ailleurs, la malnutrition recule plus rapidement (en points de pourcentage) dans les PMA africains que dans les autres groupes de pays. La prévalence moyenne a reculé de 1,9 point de pourcentage entre 2011 et 2015, un taux supérieur à ceux de l'ensemble des autres PMA (1,7 %), de l'Afrique subsaharienne (1,3 %) et du monde entier (1 %), comme indiqué au tableau 4 ci-dessous.

Néanmoins, la malnutrition reste forte dans les PMA africains, sa prévalence étant de 22,8 % en 2015, soit pratiquement le double de la moyenne mondiale (10,8 %).

Les phénomènes climatiques extrêmes ont également contribué à l'évolution de la malnutrition. Un déficit pluviométrique important,

Tableau 3: Consommation d'engrais (en kilo par hectare de terres arables)

	2010	2011	2012	Variation entre 2010 et 2012
PMA africains	9,8	10,2	11,3	16 %
Ensemble des PMA	22,9	24,1	24,5	7 %
Afrique subsaharienne	14,4	16	17,5	21 %
Monde	134,1	133,6	135,3	1 %

Source : Indicateurs de développement dans le monde.

Tableau 4: Pourcentage de la population touchée par la malnutrition

	2001	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Baisse de l'indicateur entre 2011 et 2015 (en points de pourcentage)
PMA africains	31,9	23,6	22,8	22,2	21,7	21,3	20,9	1,9
Ensemble des PMA	34,4	24,7	24	23,4	23	22,6	22,3	1,7
Afrique subsaharienne	27,2	20,4	19,8	19,3	19	18,7	18,5	1,3
Monde	14,9	12,1	11,8	11,4	11,2	11	10,8	1

Source : Calculs effectués à partir des Indicateurs de développement dans le monde, consultés en janvier 2017.

enregistré au cours de la période allant d'octobre à décembre 2016 dans la corne de l'Afrique, a créé les conditions d'une sécheresse qui menace la sécurité alimentaire et les conditions nutritionnelles dans la région. En fait, quelque 12 millions de personnes en Éthiopie, en Somalie, au Kenya et en Ouganda ont un accès limité à l'alimentation et aux revenus et ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2017). La situation révèle la constante nécessité d'agir de concert pour promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire.

C. Commerce

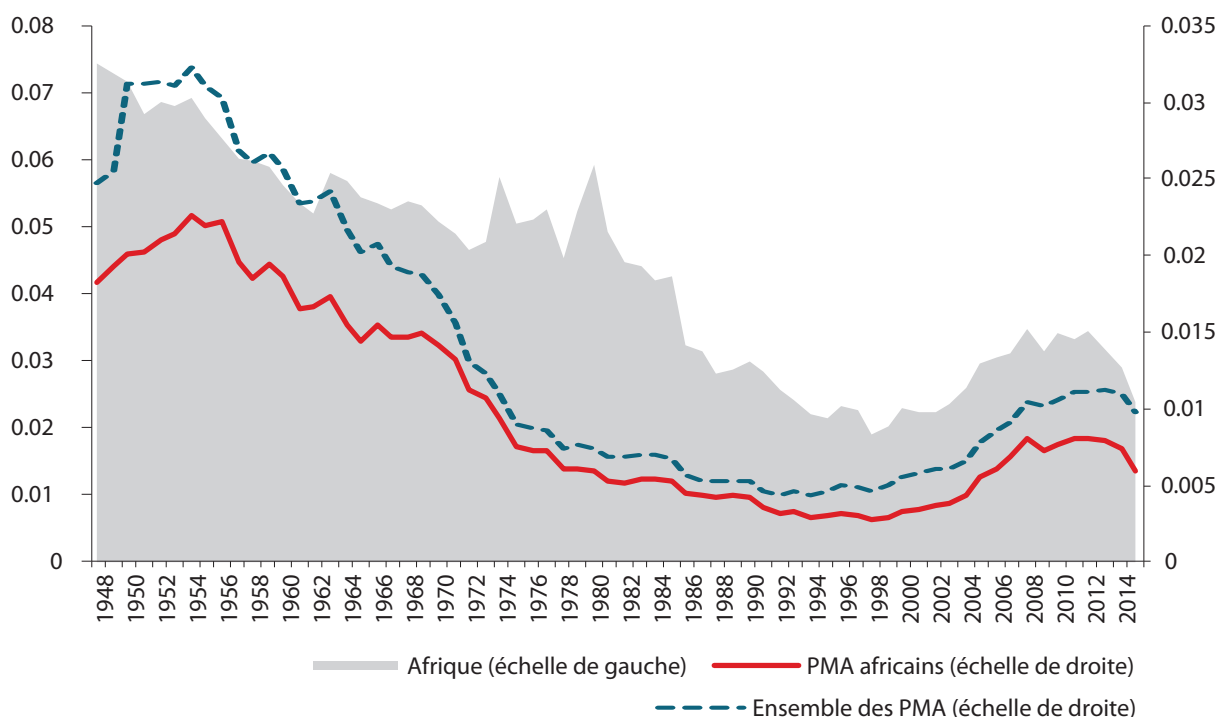
Le commerce peut jouer un rôle crucial au service des PMA, non seulement en créant des emplois mais également en améliorant l'accès au financement en vue du développement durable. C'est en raison de ce rôle important qu'un certain nombre d'initiatives de facilitation du commerce au niveau mondial ont été mises en œuvre à l'intention des PMA. Il s'agit notamment de l'Accord de Bali (2013), de l'initiative relative à l'accès aux marchés en franchise et sans contingent, de la Loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités de l'Afrique, des règles d'origine préférentielles et de l'initiative Aide pour le commerce. Au niveau régional, plusieurs initiatives de création de zones de libre-échange visant à promouvoir le commerce intrarégional ont été prises par des organes sous-régionaux comme le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'ensemble de leurs membres couvrant pratiquement la totalité des PMA africains. Au niveau national, des efforts remarquables ont été déployés par certains PMA. La Zambie, par

exemple, a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à améliorer la compétitivité de ses exportations, notamment des programmes de promotion des exportations et d'élargissement des marchés, ainsi que de facilitation du commerce par la création de postes-frontière intégrés (Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2016a).

Grâce essentiellement à ces initiatives et programmes, les exportations des PMA ont fortement augmenté, passant de 36,1 milliards de dollars en 2000 à 160,1 milliards en 2015, selon les données les plus récentes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Cela étant, la part des PMA dans les exportations mondiales de marchandises est négligeable. Après être passée de 0,56 % en 2000 à 1,13 % en 2013, cette part est retombée à 0,97 % en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 2 % visé dans le Programme d'action d'Istanbul. Les PMA africains ont suivi une trajectoire similaire : leur part dans les exportations mondiales au cours de la période 2000-2013 est passée de 0,32 % à 0,81 % avant de chuter à 0,59 % en 2015, comme le montre la figure 4 ci-après.

Les parts d'exportations mondiales faibles et en baisse des PMA en général et des PMA africaines en particulier peuvent s'expliquer par la forte concentration des exportations, en particulier sur les produits agricoles, les combustibles et les produits miniers : les deux tiers des exportations de marchandises africaines se composent de ressources naturelles (Commission économique pour l'Afrique et al., 2016). Les données les plus récentes (moyenne de 2000-2015) sur

Figure 4: Part des exportations des PMA africains dans les exportations mondiales (1948-2015)

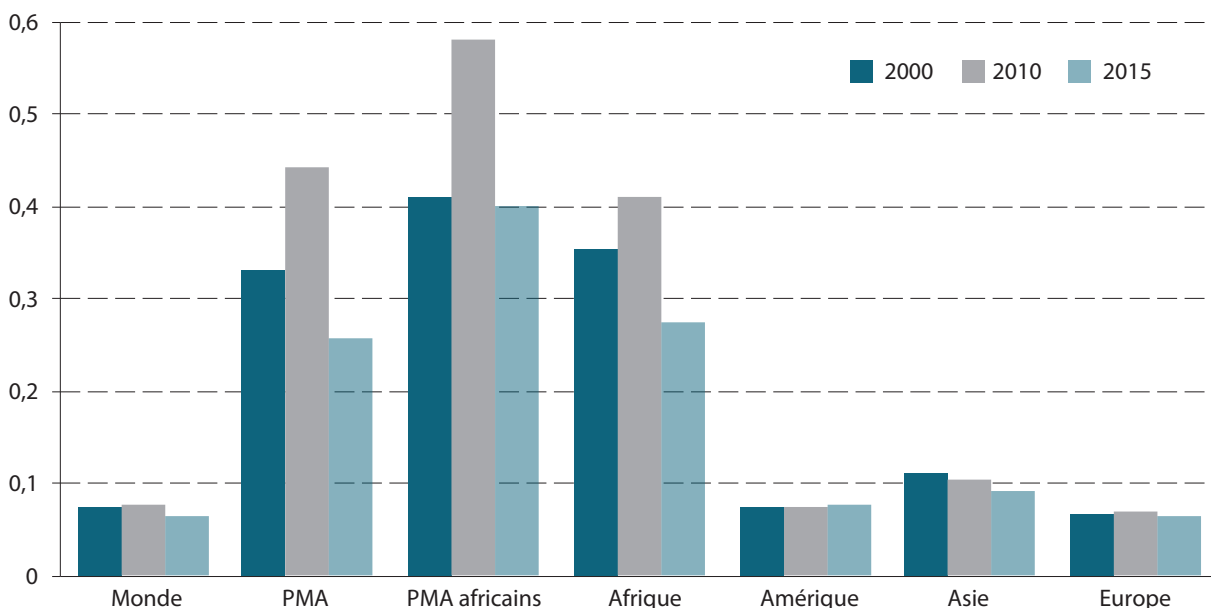


Source : Calculs effectués à partir des données d'UNCTADstat (UNCTADstat, 2017).

l'indice Herfindahl-Hirschman, qui mesure la concentration du marché, sont de 35,8 % (Afrique), 35,9 % (PMA) et 46,2 % (PMA africains). Par comparaison, l'Amérique, l'Europe et l'Asie ont

des chiffres beaucoup plus faibles, respectivement 7,3 %, 6,4 % et 10,4 %. En particulier, même si les PMA africains ont récemment fait des progrès, leur indice Herfindahl-Hirschman ayant baissé

Figure 5: Indice de diversification des exportations par groupe de pays (2000, 2010 et 2015)



Source : Calculs effectués à partir des données d'UNCTADstat (UNCTADstat, 2017).

Note : Plus l'indice est proche d'un, plus les exportations ou les importations d'un pays sont concentrées sur quelques produits. En revanche, plus l'indice est proche de zéro, plus les exportations ou les importations sont réparties de façon plus homogène dans une série de produits.

de 18 points de pourcentage, passant de 58 % en 2010 à 40 % en 2015, celui de 2015 reste beaucoup plus élevé que ceux des autres groupes de pays. La figure 5 ci-dessus montre l'indice de diversification des exportations par groupement de pays en 2000, 2010 et 2015.

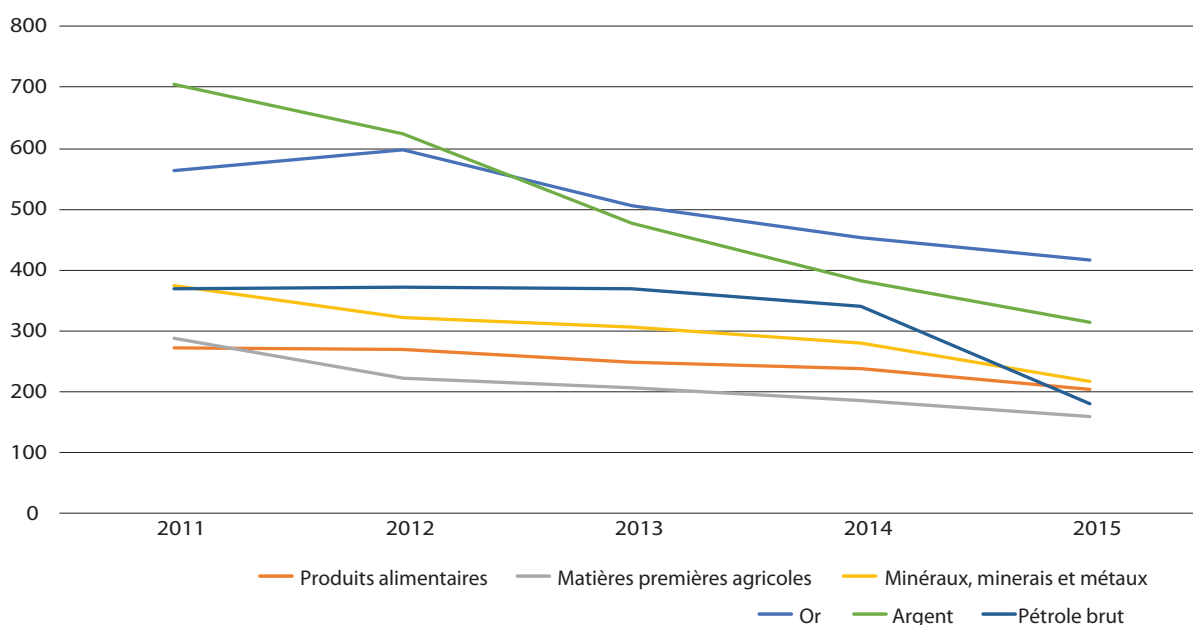
D. Produits de base

Les produits de base continuent de représenter l'essentiel des exportations africaines vers le reste du monde. Au cours de la période 2010-2015, ces dernières ont été dominées par les combustibles, le pétrole brut, le gaz et les produits pétroliers constituant 55 % du total. Les produits manufacturés ne représentaient en revanche que 18 % de ce total (Commission économique pour l'Afrique, 2017).

pétrole qui a vu son prix connaître la chute la plus brutale de ces dernières années.

Comme indiqué dans le rapport mensuel de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) paru en janvier 2017, en moyenne, la forte baisse des cours du pétrole brut, qui a commencé en 2014, a empiré au fil du temps. De 108 dollars le baril en 2014, le prix du pétrole a chuté à une moyenne de 49,49 dollars le baril en 2015 et à 40,76 dollars en 2016. Le prix moyen annuel atteint en 2016 représente le niveau le plus faible enregistré sur plus de 12 ans. Cette détérioration est imputable en partie à une surabondance impressionnante de pétrole brut. Heureusement, un retournement important s'est opéré en décembre 2016, suite à l'accord de coopération historique entre pays

Figure 6: Indices des prix des produits de base (2011-2015)



Source : D'après les données téléchargées d'UNCTADstat en janvier 2017.

Comme le montre la figure 6 ci-dessus, la plupart des produits de base ont affiché une tendance constante ou à la baisse au cours de la première moitié la décennie actuelle. C'est notamment le cas des denrées alimentaires, des matières premières agricoles, des minéraux, minerais et métaux, de l'argent et du pétrole brut. Seul l'or a suivi une trajectoire légèrement différente, son prix ayant nettement augmenté en 2012, avant de connaître une tendance à la baisse sur le reste de la période. De tous les produits de base, c'est le

membres et pays non membres de l'OPEP. Par voie de conséquence, le prix mensuel a grimpé d'environ 20 %, passant de 43,22 dollars le baril en novembre 2016 à 51,67 dollars en décembre 2016, se situant à plus de 50 dollars le baril pour la première fois en 18 mois (Organisation des pays exportateurs de pétrole, 2017).

Un recul de la demande des partenaires commerciaux, dû au ralentissement économique général, combiné à la baisse des prix, a créé de

forts déséquilibres macroéconomiques dans les pays africains exportateurs de pétrole en général, et dans les PMA africains en particulier. Cette situation a entraîné une diminution des recettes budgétaires et d'exportation, occasionnant un déficit budgétaire et du compte courant, ce qui a accentué les pressions sur la position extérieure et réduit les possibilités d'investissement public. En conséquence, la croissance en 2015 et en 2016 a été beaucoup plus faible.

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance du PIB a reculé de 2 points de pourcentage ou plus en Angola, en Guinée équatoriale et au Tchad, qui sont des PMA et des exportateurs de pétrole. En Angola, il a chuté de 6 % à 3 %, de 5,7 % à 1,8 % au Tchad et de -4,1 % à -8,3 % en Guinée équatoriale. La réduction des investissements et le ralentissement économique peuvent aussi compromettre les perspectives de croissance et de développement à long terme. À titre d'exemple, un recul considérable du taux de croissance du PIB par habitant a été observé dans ces trois pays : au cours de la seule année 2013, cet indicateur a chuté de 3,3 % à -0,3 % en Angola, de 2,2 % à -1,5 % au Tchad et de -6,9 % à -10,9 % en Guinée équatoriale.

En 2015, les exportations totales de l'Angola, de la Guinée équatoriale et du Tchad étaient constituées à 90 % de combustibles. La vulnérabilité aux chocs extérieurs résultant d'une forte dépendance aux produits de base montre, encore une fois, la nécessité impérieuse d'une diversification et d'une transformation structurelle des PMA africains. Le fait qu'un accord entre pays membres et pays non membres de l'OPEP ait été un élément clé du rebond des prix du pétrole illustre bien le rôle positif qu'un partenariat mondial peut jouer pour rendre les PMA africains moins vulnérables.

E. Développement humain et social

1. Situation générale

Il est crucial de promouvoir la valorisation du capital humain et du développement social en vue d'une croissance économique soutenue et de la transformation des économies, plus particulièrement des PMA africains. L'éducation et la formation professionnelle des jeunes sont

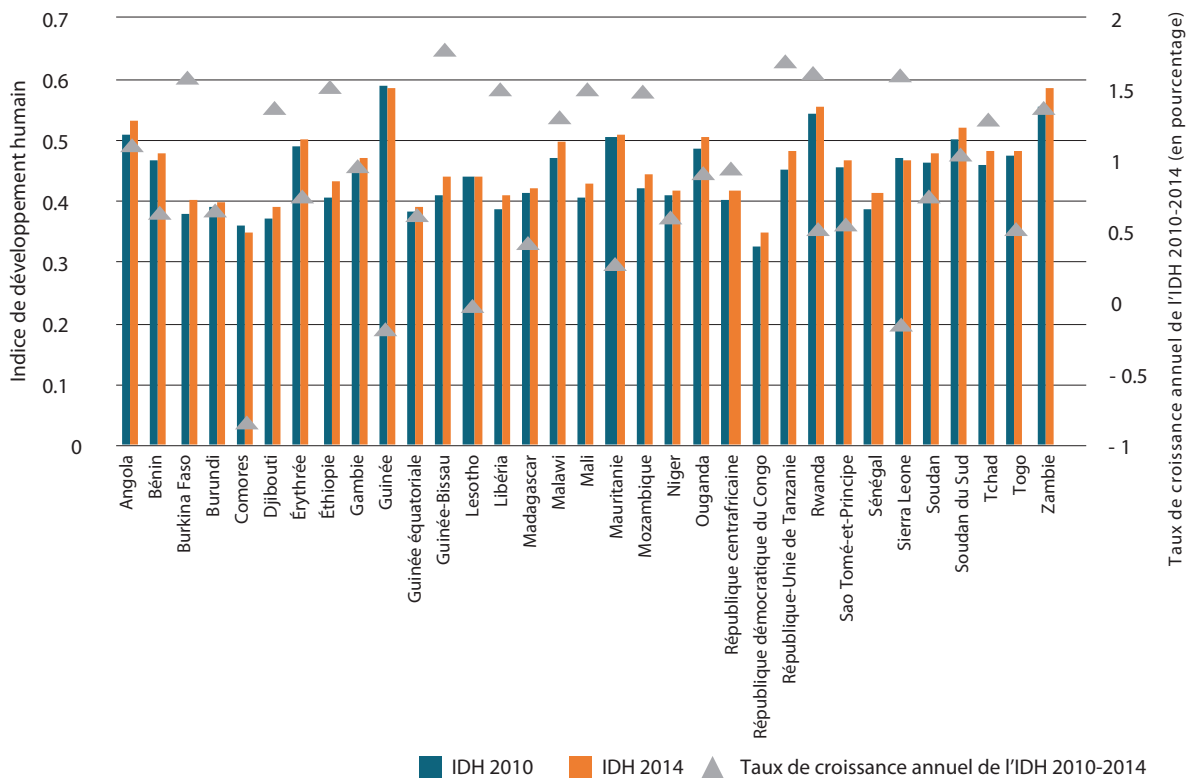
importantes pour développer l'aptitude à l'emploi des populations dans les pays et la région. La bonne santé, la nutrition et l'accès à l'eau et à l'assainissement sont des éléments essentiels pour le bien-vivre et l'accroissement de la production et de la productivité. Les PMA africains ont enregistré des tendances positives dans ces domaines de 2000 à 2015, comme le montre l'indice de développement humain (voir figure 7 ci-après). La scolarisation dans le primaire continue d'augmenter parallèlement à l'amélioration de la parité des sexes ; l'éducation et l'autonomisation des femmes, ainsi que leur accès à l'emploi salarié, s'améliorent ; la mortalité infantile et post-infantile a nettement reculé, de même que la propagation du VIH/sida et du paludisme dans la plupart des PMA africains.

En 2014, sur les 34 PMA africains, huit (Angola, Guinée équatoriale, Madagascar, Mauritanie, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zambie) avaient un indice de développement humain de 0,5 ou plus. Sur la période 2010-2014, tous les PMA africains, excepté la Gambie, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Soudan du Sud, ont enregistré une croissance annuelle positive de l'indice de développement humain. Cette tendance à la valorisation du capital humain se reflète également dans l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique.

2. Éducation et formation

Les PMA africains continuent d'investir dans l'éducation et la formation, et ont réalisé des progrès notables sur la période 2010-2015, notamment s'agissant de l'amélioration de la scolarisation dans le primaire, même si les progrès sont inégaux et les données indisponibles pour certains pays. En 2014, sur les 29 PMA africains, 13 disposant de données ont enregistré un taux net de scolarisation au primaire supérieur à 80 %, contre 10 pays en 2010. Au cours de la période 2010-2014, dans 16 PMA africains (Bénin, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Lesotho, Mali, Mauritanie, République centrafricaine, Sao Tomé et principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo), le taux de passage du primaire à l'école secondaire a été de 80 % ou plus (Banque mondiale, 2017).

Figure 7: Évolution de l'indice de développement humain des PMA africains (2010-2014)



Source : Programme des Nations Unies pour le développement (2016).

Cependant, le taux de rétention jusqu'en dernière année d'école primaire et le taux de scolarisation dans le secondaire restent faibles. Pour les 28 PMA africains pour lesquels des données sont disponibles, ce taux de rétention varie de 82 % à moins de 30%. Au cours de cette période, seuls trois PMA (Bénin, Comores et Sierra Leone) ont affiché un taux net de scolarisation dans le secondaire supérieur à 35 % (Banque mondiale, 2017).

La proportion d'enseignants du primaire qui bénéficient d'une formation est en amélioration. Au cours de l'année scolaire 2013/2014, dans 22 des 32 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, cette proportion a été supérieure à 80 %, contre 18 % en 2010. Néanmoins, les dépenses publiques consacrées à l'éducation restent faibles, ce qui a des répercussions sur l'équité en matière d'accès et sur la qualité de l'enseignement. Sur les 28 PMA africains pour lesquels des données sont disponibles pour 2010-2014, seuls six (Burundi, Éthiopie, Malawi, Mozambique, Niger et Sao Tomé-et-Principe) ont consacré plus de 5 % du PIB annuel à l'éducation.

Cependant, on est en droit de se demander si cela a un effet notable sur l'apprentissage des élèves (The Economist, 2017).

Les PMA africains doivent accorder plus d'attention à la qualité de l'apprentissage et de l'acquisition des compétences pour assurer l'équité et tirer avantage de l'accroissement de l'investissement consacré à l'éducation. En dépit des progrès notés ci-dessus concernant la scolarisation, de nombreux enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas à cause de la pénurie d'enseignants, de manuels scolaires et d'uniformes, du harcèlement à l'école, entre autres facteurs. En 2010, quelque 17,6 millions d'enfants dans les PMA africains (65 % de l'ensemble de ces pays) n'étaient pas scolarisés et, en 2014, plus de 9 millions d'enfants (dans les pays pour lesquels des données sont disponibles) n'étaient pas scolarisés. Comme le souligne la CEA (CEA et al., 2016), la performance des pays africains dans les évaluations internationales des acquis d'apprentissage reste faible en raison des mauvaises conditions d'apprentissage, notamment l'absence de manuels scolaires.

3. Population et soins de santé primaire

Dans l'ensemble, la situation sanitaire des PMA africains continue de s'améliorer, grâce à l'accroissement des investissements effectués dans ce secteur par les pouvoirs publics, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile. En même temps, les taux de croissance démographique sont élevés, amenuisant l'incidence potentielle de tels investissements.

(a) Niveau et croissance de la population

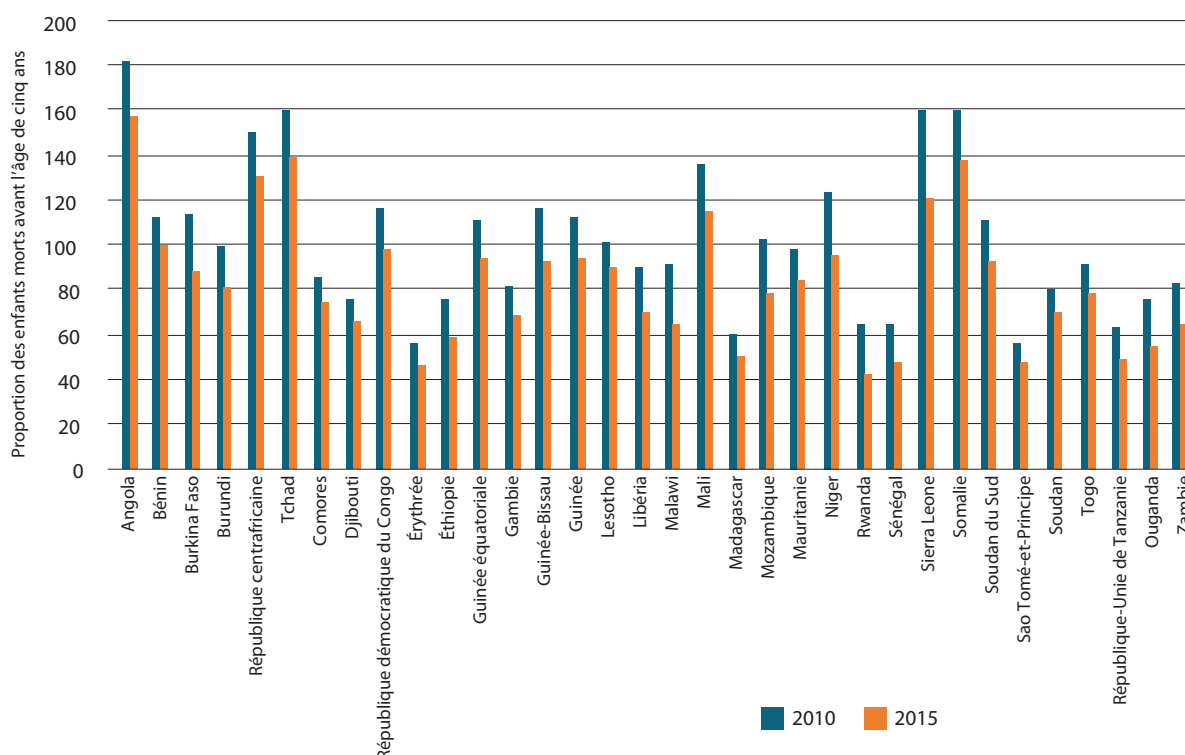
À l'exclusion de l'Érythrée et du Libéria, qui n'ont pas de données pour l'année 2015, les PMA africains comptaient, en 2015, une population de 585,7 millions d'habitants (61 % de la population totale de l'ensemble des PMA), contre 507,3 millions en 2010, ce qui représente un taux de croissance de près de 3,1 % par an sur la période. Dans l'ensemble, 11 pays (Angola, Burundi, Gambie, Malawi, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan du Sud et Zambie) ont affiché des taux de croissance démographique supérieurs à 3 % sur la même période. Globalement, la proportion de la

population urbaine est d'environ 35 %, mais dans cinq pays (Djibouti, Gambie, Mali, Mauritanie et Sao Tomé-et-Principe) cette proportion est supérieure à 50 %. Des taux de croissance démographique élevés ont des effets négatifs sur la réduction de la pauvreté, l'accès aux services sociaux tels que l'éducation, les soins de santé, ainsi que sur la qualité du logement, en particulier dans les implantations sauvages en milieu urbain.

(b) Dépenses publiques de santé

Si les dépenses publiques de santé en pourcentage des dépenses publiques totales ont beaucoup fluctué dans tous les PMA africains au cours de la période 2010-2015, elles ont augmenté régulièrement dans 15 pays au cours de cette même période. Dans neuf des 34 PMA africains, elles ont été supérieures à 15 % du budget de l'État, comme recommandé dans la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, adoptée en 2001, l'objectif étant d'améliorer le secteur de la santé. À quelques exceptions près, la mortalité des moins de cinq ans a baissé dans tous les PMA africains au cours de la période 2010-2015 (voir figure 8).

Figure 8: Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes (2010 et 2015)



Source : Division de statistique (Nations Unies, 2017a).

(c) Prévalence du VIH/sida

La prévalence du VIH/sida parmi les jeunes (15-24 ans) est généralement faible, tournant autour de 1 % pour la plupart des PMA africains. En revanche, dans quatre pays (Lesotho, Mozambique, Ouganda et Zambie), elle est supérieure à 2 %, voire encore plus parmi les filles. C'est ainsi qu'au Lesotho les taux parmi les filles et les garçons âgés de 15 à 24 ans sont de 9 et 5 %, respectivement, tandis qu'en Zambie, les chiffres correspondants sont de 5 et 3 % (Banque mondiale, 2017).

4. Logement, accès à l'eau et à l'assainissement

(a) Situation générale dans les zones urbaines

L'urbanisation est une des dimensions de la transformation structurelle. C'est un processus par lequel la proportion de la population vivant en milieu urbain connaît une augmentation constante du fait, à la fois, du taux d'accroissement naturel et de l'exode rural. Si l'Afrique reste le continent le moins urbanisé, elle n'en affiche pas moins les taux d'urbanisation les plus élevés au monde, à savoir 3,5 % par an (taux qui devrait se maintenir jusqu'en 2050), contre 2 % pour l'Asie, 0,36 % pour l'Europe, 1,23 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 1,04 % pour l'Amérique du Nord. Les données les plus récentes montrent que la croissance de la population urbaine dans les 31 PMA africains pour lesquels des chiffres sont disponibles est plus élevée que la croissance démographique nationale, s'établissant à environ 4,5 % par an. Dans neuf pays (Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Mali, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan du Sud), les taux de croissance de la population urbaine sont supérieurs à 5 % par an. Dans ces pays, 37 % de la population vivait en milieu urbain en 2015, contre 35 % en 2010. Dans quatre pays (Djibouti, Gambie, Mauritanie et Sao Tomé-et-Principe), les citoyens représentent plus de 50 % de la population totale (Nations Unies, 2017b ; Banque mondiale, 2017).

Dans les 32 PMA africains pour lesquels des données étaient disponibles en 2014, près de 65 % de la population urbaine vivait dans des bidonvilles ou des implantations sauvages. Dans huit pays (Guinée-Bissau, Mauritanie, Mozambique, République centrafricaine, Sao

Tomé-et-Principe, Soudan, Soudan du Sud et Tchad), cette proportion est de 80 %, voire plus. Les bidonvilles se distinguent par la misère, le surpeuplement, le manque d'accès à l'eau ainsi que l'exposition au VIH/sida et aux infections sexuellement transmissibles (African Population and Health Research Centre, 2014).

Trop souvent, la croissance de la population urbaine dans les PMA africains excède largement la capacité des infrastructures privées et publiques existantes et des services sociaux disponibles pour répondre à la demande en matière de logement, d'éducation, de santé, de transports et d'autres services. Les conditions de vie, en particulier dans les bidonvilles et les implantations sauvages, sont déplorables, caractérisées par un accès limité à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement. Aussi est-il crucial que les gouvernements et les collectivités urbaines donnent la priorité à une planification judicieuse et à un financement suffisant des infrastructures urbaines à mettre en place pour répondre à une demande croissante et pour assurer la sécurité d'une population urbaine en augmentation constante.

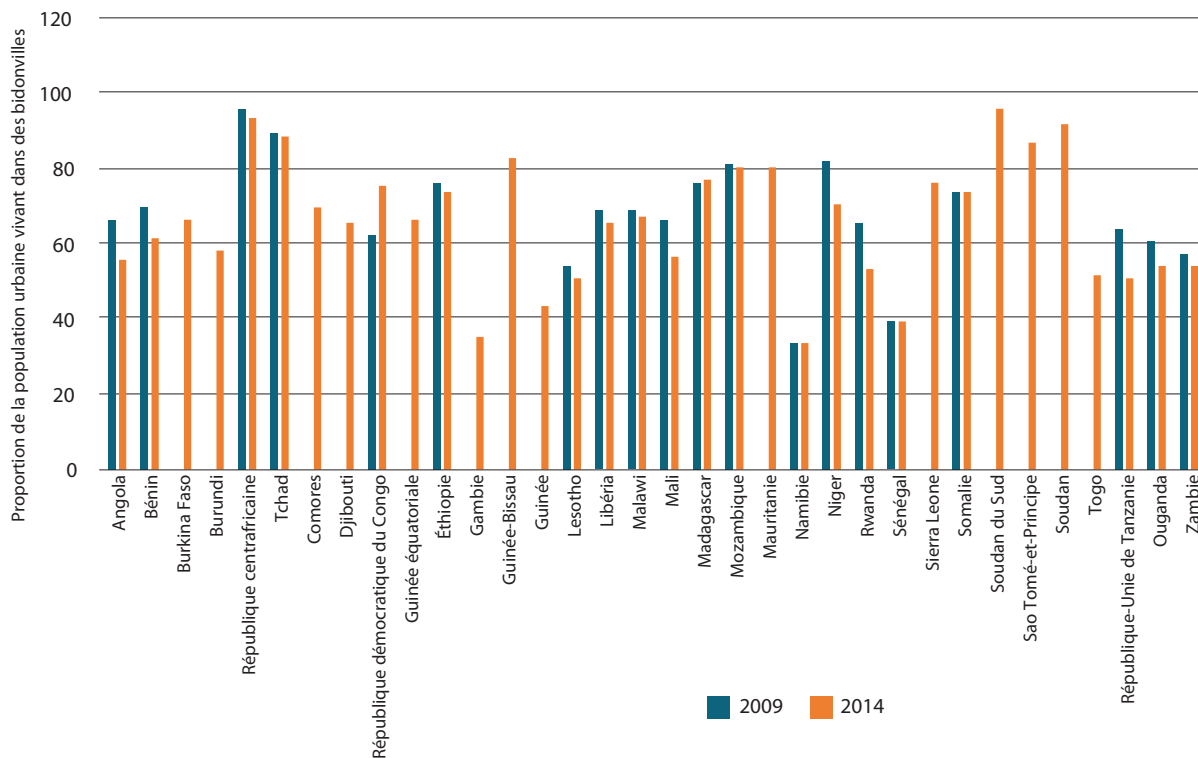
(b) Accès à une eau de meilleure qualité

L'accès à des sources d'eau de meilleure qualité ainsi que la disponibilité des données correspondantes se sont nettement améliorés dans tous les PMA africains. C'est ainsi qu'entre 2010 et 2015 la proportion de la population ayant accès à une eau de meilleure qualité est passée de 66 % à près de 71 %. Dans sept pays (Burkina Faso, Comores, Djibouti, Gambie, Lesotho, Malawi et Sao Tomé-et-Principe), plus de 80 % de la population a accès à des sources d'eau de meilleure qualité (voir figure 10). Sans surprise, cet accès reste beaucoup plus élevé parmi les citoyens, se chiffrant à 87 % en moyenne en 2015, contre 83 % en 2010, tandis que pour les ruraux, ces taux sont en moyenne de 59 % en 2015, contre 54 % en 2010.

(c) Accès à des services d'assainissement de meilleure qualité

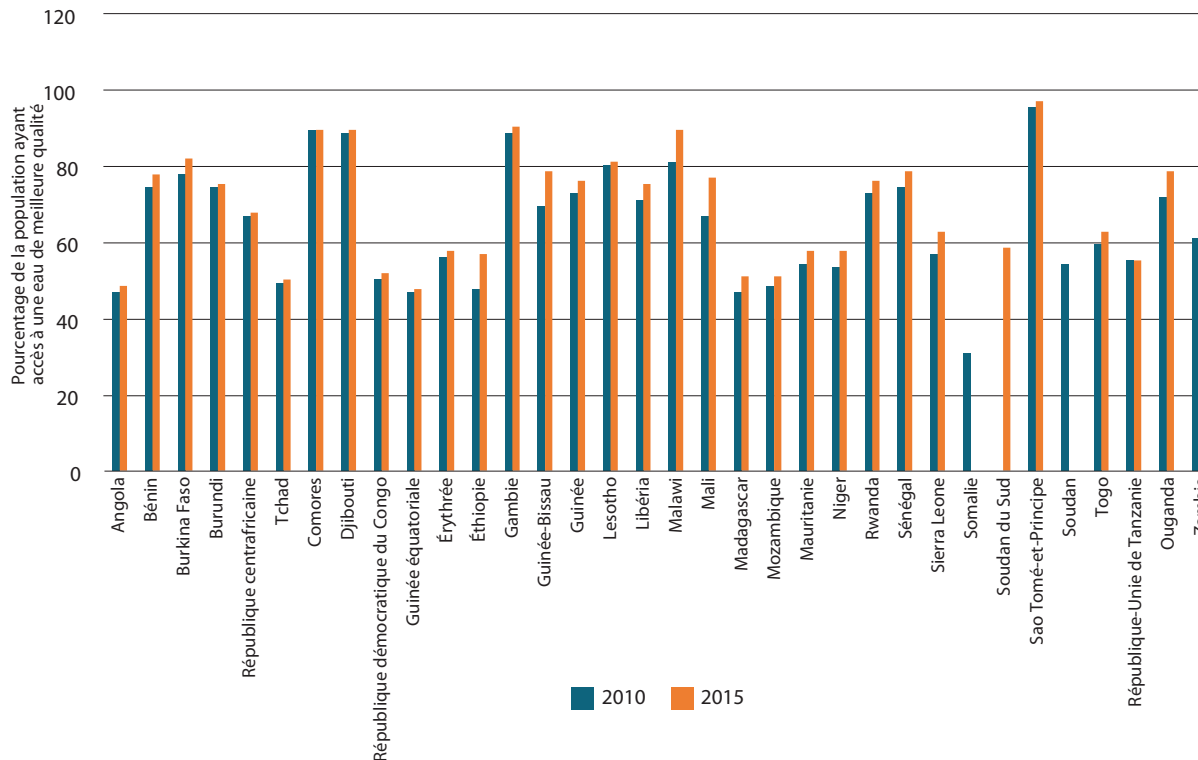
Dans ce domaine, des améliorations notables ont été obtenues par 29 des 34 pays africains pour lesquels des données sont disponibles. Dans quatre pays (Angola, Gambie, Guinée équatoriale et

Figure 9: Population des PMA africains vivant dans des bidonvilles



Source : Division de statistique (Nations Unies, 2017b).

Figure 10: Accès à une eau de meilleure qualité

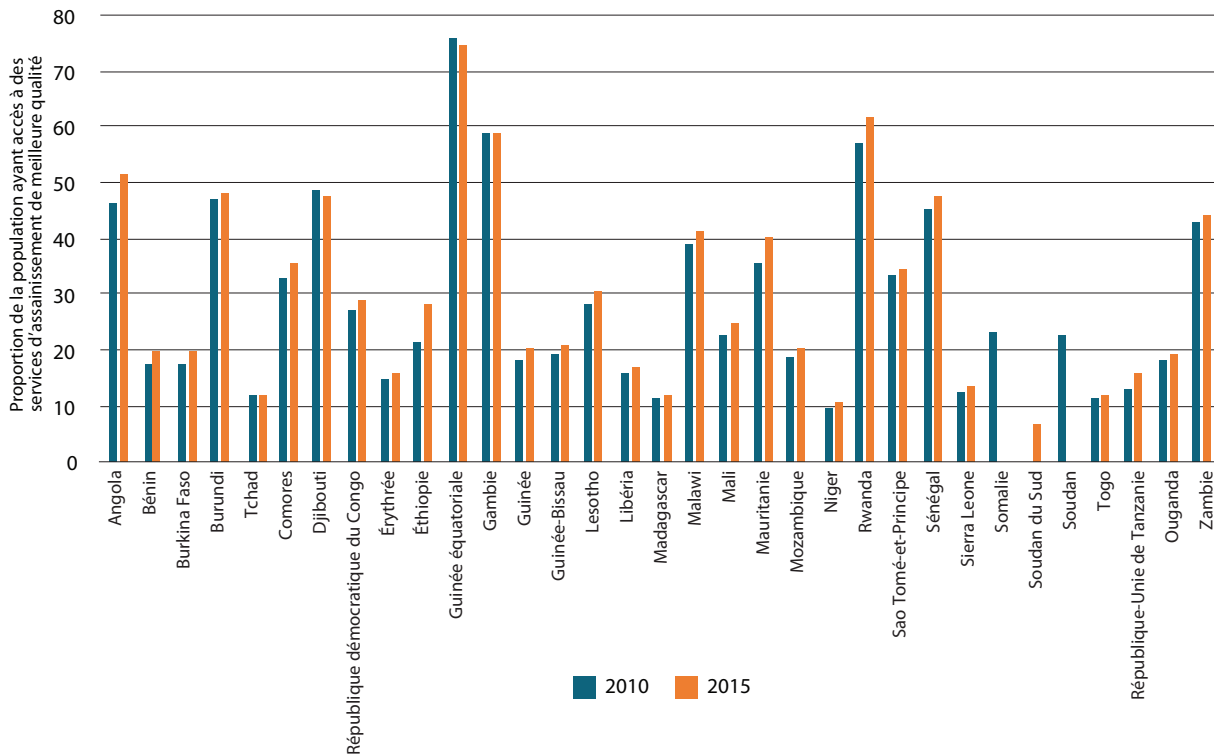


Source : Division de statistique (Nations Unies, 2017b).

Rwanda), plus de 50 % de la population avait accès à des services d'assainissement de meilleure qualité en 2015. Dans douze autres pays, en revanche, le taux est resté inférieur à 20 % (voir figure 11).

on constate entre 2010 et 2013 une tendance positive dans la plupart des PMA africains, 6 des 29 pays pour lesquels des données étaient disponibles pour l'année 2013 (Burundi, Malawi,

Figure 11: Accès à des services d'assainissement de meilleure qualité



Source : Division de statistique (Nations Unies, 2017a).

La pratique de la défécation à l'air libre a tendance à diminuer ; ainsi, dans neuf pays (Burundi, Comores, Gambie, Guinée équatoriale, Malawi, Mali, Ouganda et Rwanda, notamment), seuls 10 % de la population y ont recours. Dans huit autres pays, en revanche, plus de la moitié de la population pratique encore la défécation à l'air libre. Il faut donc redoubler d'efforts pour accroître l'accès à des services d'assainissement de meilleure qualité et pour éliminer cette pratique, qui a de graves conséquences pour la santé et la nutrition de la population, en particulier chez les enfants.

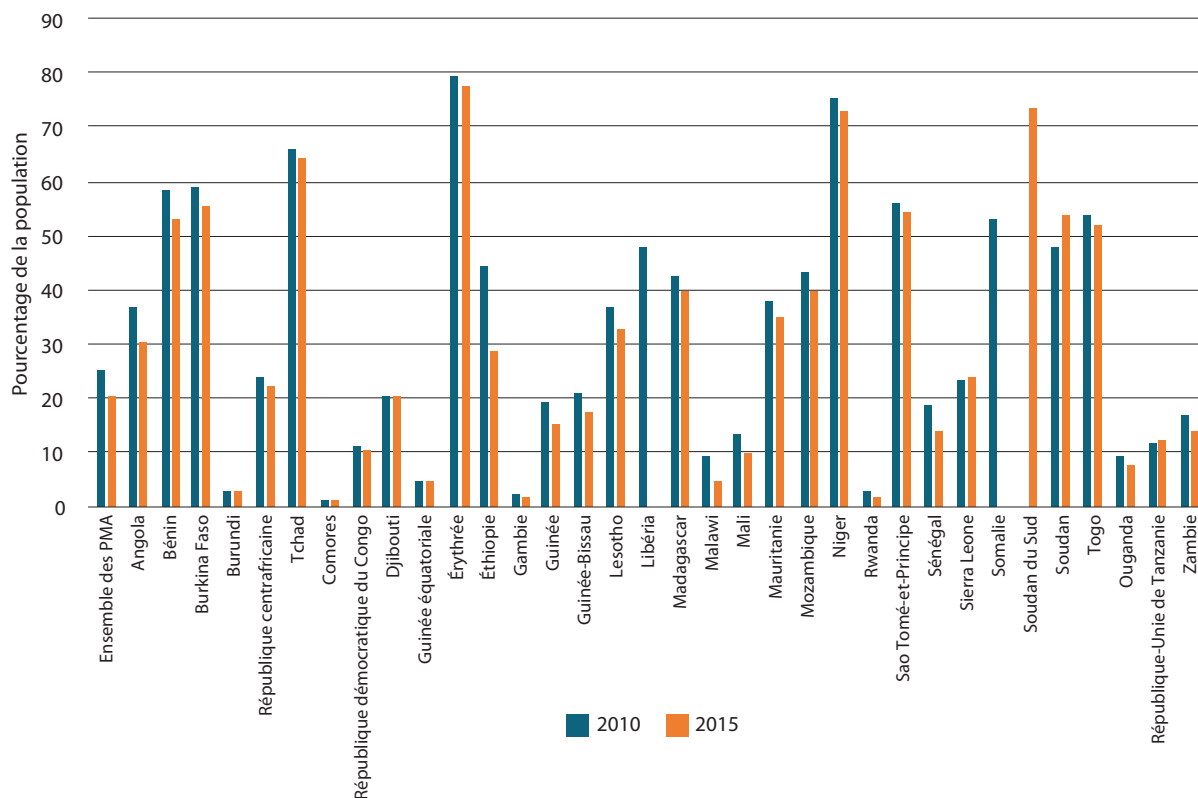
5. Égalité des genres et autonomisation des femmes

Des progrès continuent d'être enregistrés dans ce domaine. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les taux de scolarisation au niveau du primaire,

Mauritanie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda) faisant même état d'un taux de parité supérieur à 1, ce qui signifie que les filles étaient plus nombreuses que les garçons à être scolarisées (voir figure 13).

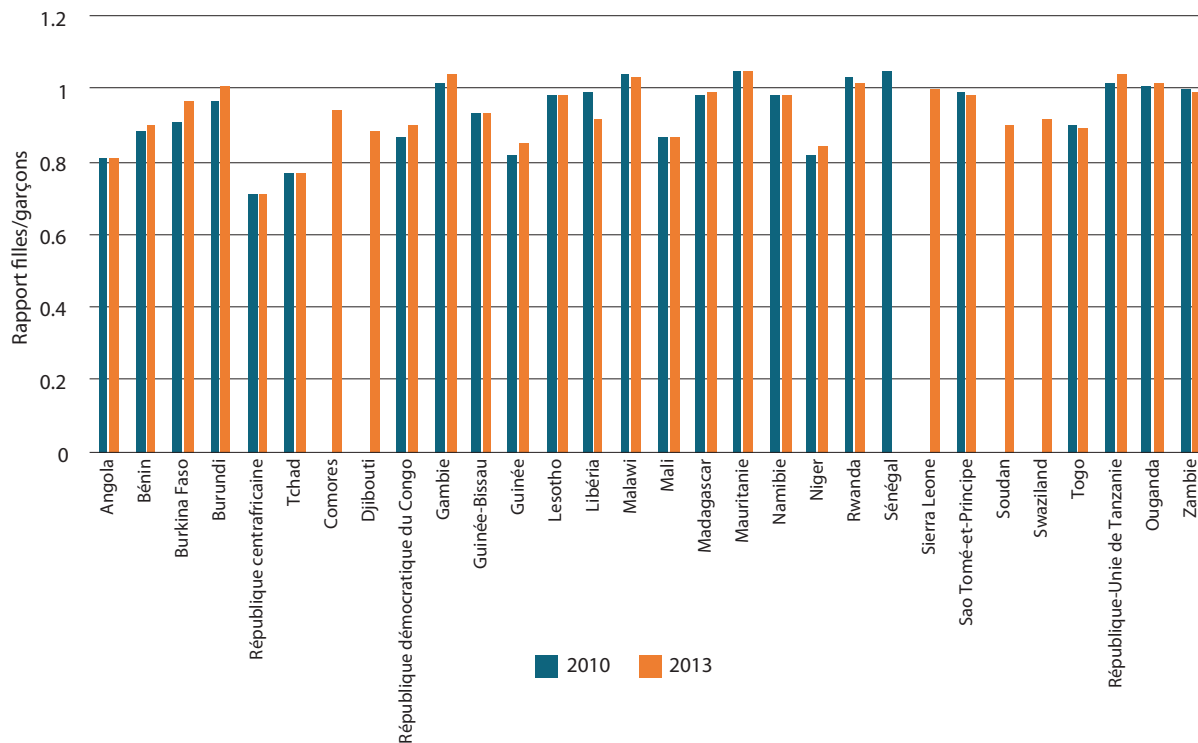
En 2015, plus de 30 % des sièges de député étaient occupés par des femmes dans huit PMA africains (Angola, Burundi, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Sénégal). Le Rwanda est le pays qui compte la plus forte proportion de femmes parlementaires : 64 % en 2015. Dans neuf autres pays, cette proportion était supérieure à 20 % (voir figure 14).

Figure 12: Pratique de la défécation à l'air libre dans les PMA africains

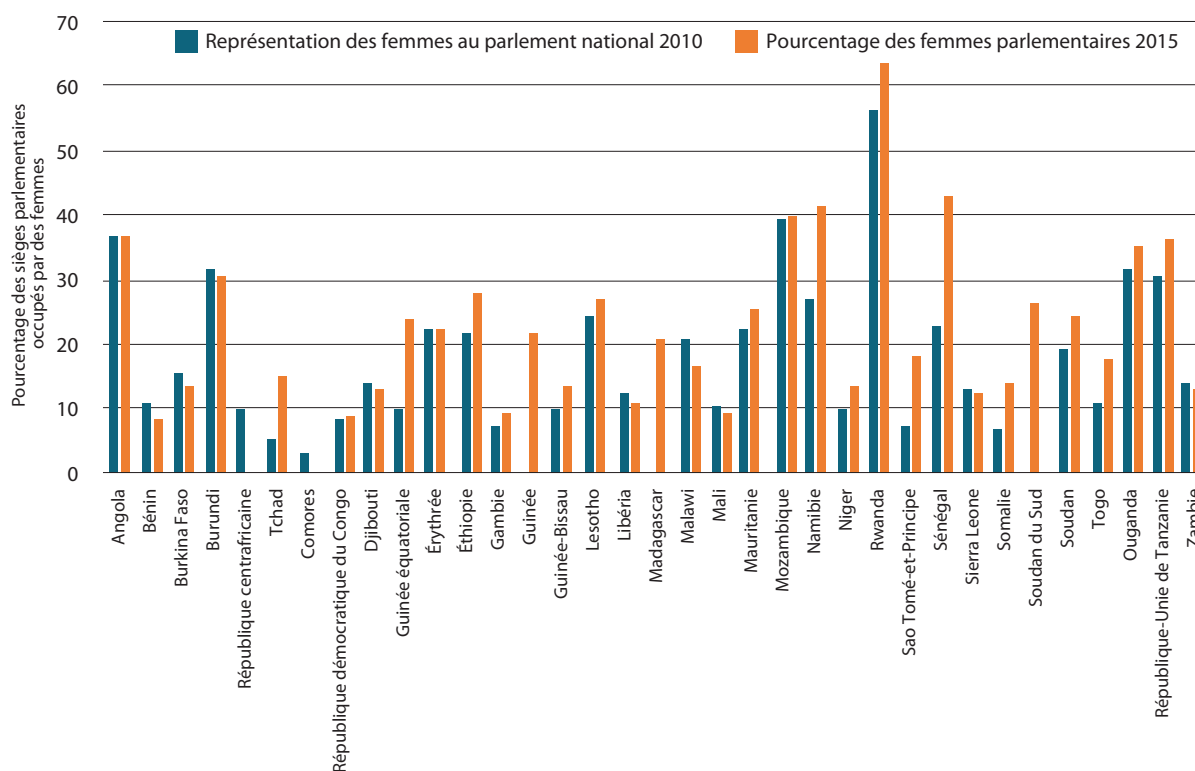


Source : Banque mondiale (2017).

Figure 13: Parité des sexes dans l'enseignement primaire



Source : Division de statistique (Nations Unies, 2017a).

Figure 14: Représentation des femmes au parlement


Source : Division de statistique (Nations Unies, 2017a).

6. Développement de la jeunesse

Depuis 2010, on constate une amélioration des taux d'alphabétisation parmi les jeunes¹, comme l'atteste l'augmentation des taux de scolarisation. En 2015, 11 PMA africains (Burundi, Érythrée, Guinée équatoriale, Lesotho, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Togo et Zambie) ont enregistré des taux d'alphabétisation supérieurs à 80 %. Des inégalités subsistent selon le genre, le revenu et le lieu géographique ; c'est ainsi que les jeunes hommes ont en moyenne des taux d'alphabétisation supérieurs à ceux des jeunes femmes, soit 74 % contre 68 %. À l'exception de deux PMA africains (Niger et République centrafricaine), les taux d'alphabétisation des jeunes sont supérieurs à 40 % (voir figure 15).

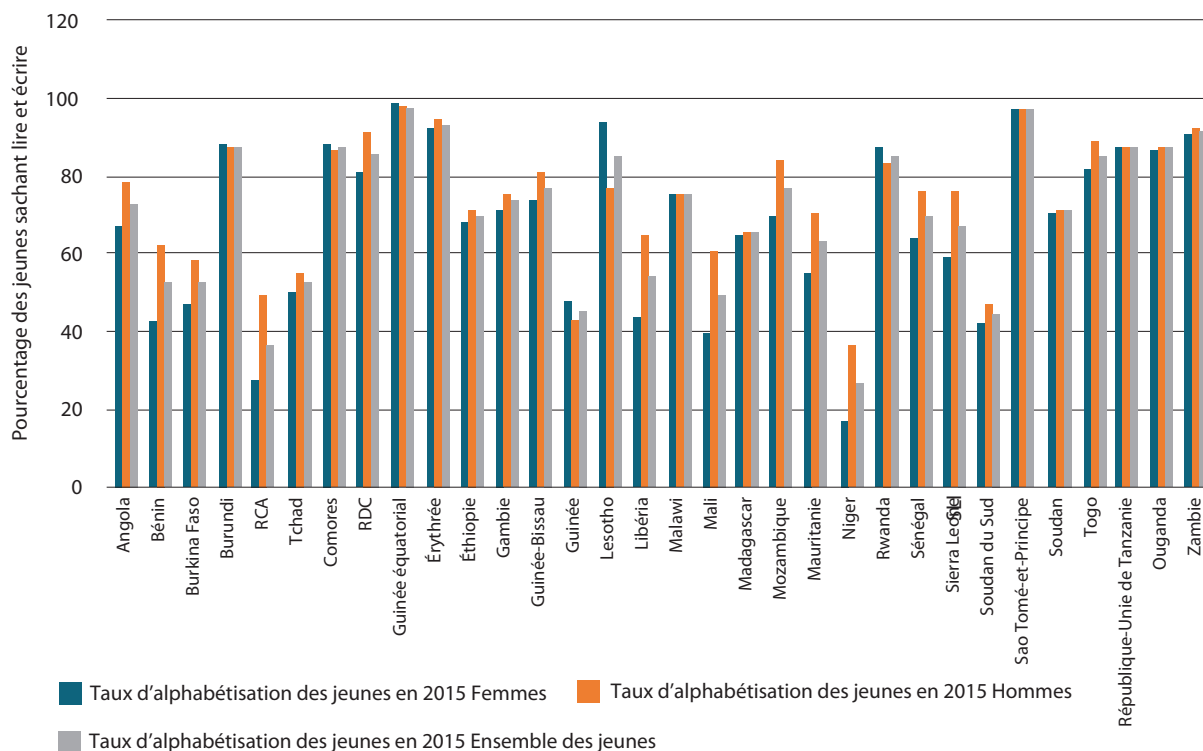
Si les taux de scolarisation et d'alphabétisation sont en augmentation chez les jeunes, le chômage de ceux-ci reste à des niveaux dramatiques.

¹ Pourcentage des jeunes âgés de 15 à 24 ans capables de lire et écrire, en le comprenant, un texte court et simple sur leur vie de tous les jours. La notion d'alphabétisation englobe généralement l'aptitude à faire de simples calculs arithmétiques.

Entre 2000 et 2014, 20 des 31 PMA africains pour lesquels des données étaient disponibles ont enregistré des taux de chômage des jeunes supérieurs à 10 %. C'est au Lesotho, en Mauritanie, au Mozambique, au Soudan du Sud et en Zambie que l'on enregistre les taux de chômage des jeunes les plus élevés, à savoir plus de 20 % (voir figure 16). En outre, le chômage frappe davantage les femmes que les hommes, en particulier au Mali, au Lesotho, au Sénégal et au Soudan. Au Lesotho, le taux de chômage des jeunes femmes était de 41 % en 2014, contre 27,5 % pour leurs homologues masculins. Au Soudan, les taux étaient de 32,2 % pour les femmes, contre 17,8 % pour les hommes.

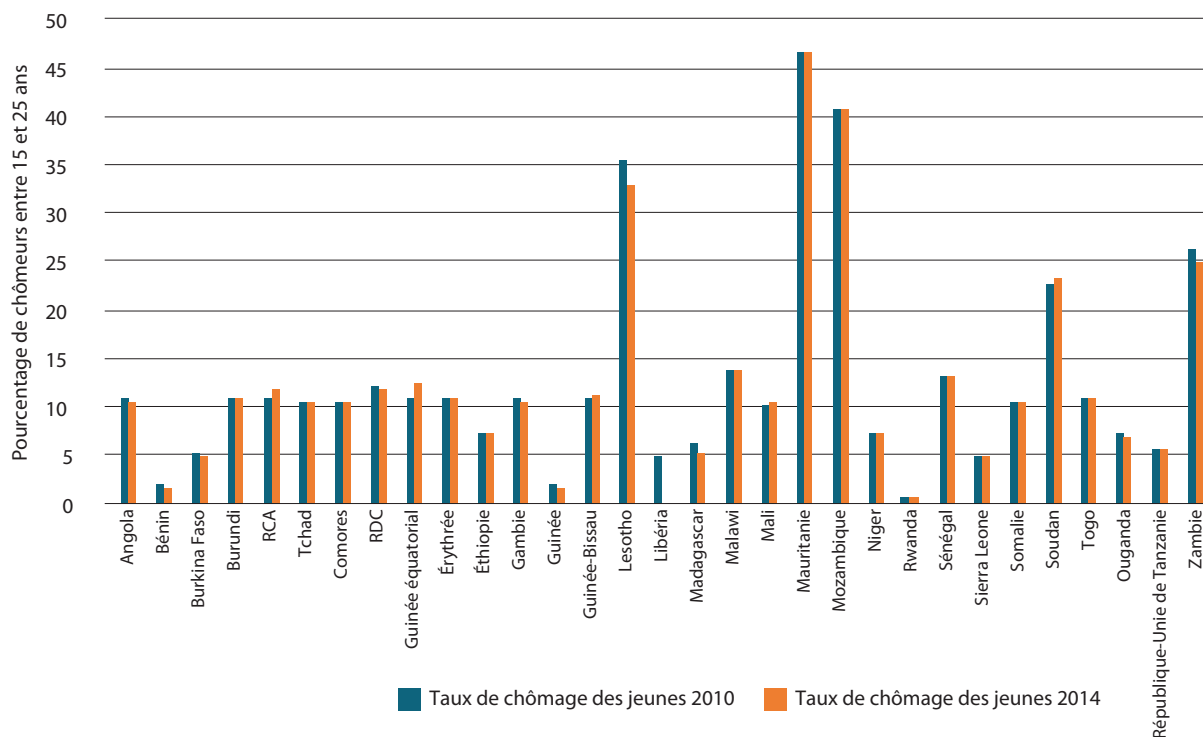
On ne peut assurer la croissance économique et réduire la pauvreté que si les demandeurs d'emploi, en particulier les jeunes, trouvent un emploi digne de ce nom. C'est pourquoi les PMA africains doivent consentir davantage d'investissements dans la formation pour aider leurs jeunes à trouver un emploi rémunéré.

Figure 15: Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans (2015)



Sources : Institut de statistique de l'UNESCO (2017) ; Division de statistique (Nations Unies, 2017a).

Figure 16: Taux de chômage des jeunes (en pourcentage de la main-d'œuvre totale âgée de 15 à 24 ans)



Source : Banque mondiale (2017).

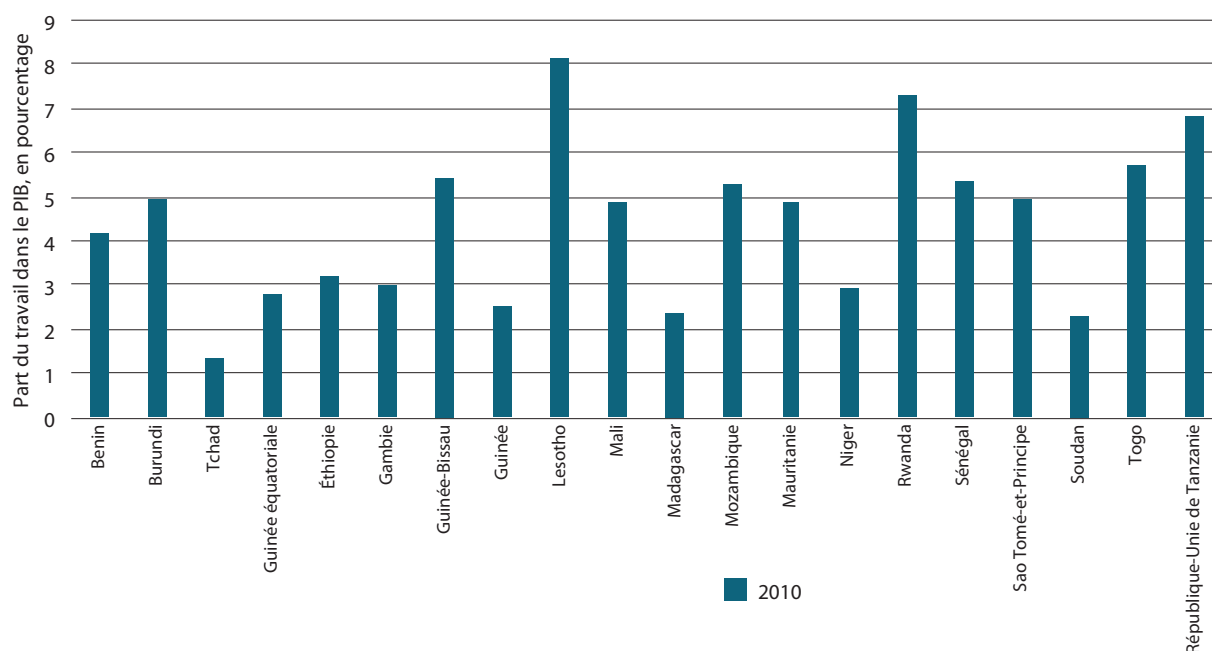
Les grossesses précoces ont une incidence négative sur le développement des jeunes filles. Dans huit des 22 PMA africains pour lesquels des données étaient disponibles (Angola, Guinée, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique et Niger), plus de 30 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà un enfant ou sont enceintes. Pour de nombreuses adolescentes, une telle situation les conduit à abandonner l'école et à commencer à s'occuper de leurs enfants et de leur famille à un très jeune âge. Certaines d'entre elles meurent de complications liées à l'accouchement.

7. Protection sociale

La protection sociale, qui renvoie à un certain nombre d'actions et d'investissements de la part des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé, est un dispositif qui permet aux populations de faire face aux privations résultant d'une pauvreté chronique, des risques liés aux aléas de la vie ainsi qu'à leur vulnérabilité à ces aléas, en

particulier le chômage et la vieillesse (Department for International Development, 2006). Il s'agit de mettre en place des dispositifs de sécurité pour la population, en particulier pour les gens qui sont le moins aptes à supporter des chocs, et d'œuvrer au renforcement de leur résilience. Toutefois, on dispose rarement de données sur les dépenses que les PMA africains consacrent à la protection sociale. Dans l'ensemble des PMA africains pour lesquels des données étaient disponibles pour l'année 2010, la part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les prestations de protection sociale², est inférieure à 10 % (voir figure 17). Ce taux est nettement inférieur aux chiffres des pays africains autres que ceux d'Afrique du Nord et à ceux de l'Afrique du Nord (respectivement 47 % et 49 %) ou des pays plus développés (plus de 60 %) (Organisation internationale du Travail et Organisation de coopération et de développement économiques, 2015).

Figure 17: Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les prestations de protection sociale



Source : Division de statistique (Nations Unies, 2017a).

² Cet indicateur mesure les progrès réalisés par rapport à la cible 10.4 du dixième objectif de développement durable : « Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité ». Cette mesure rend compte de la répartition de la richesse nationale entre travail et capital.

Les données disponibles montrent que l'investissement dans la protection sociale a des effets positifs sur la réduction de la pauvreté, notamment dans des PMA africains comme l'Éthiopie, le Malawi et le Rwanda. C'est ainsi qu'au Rwanda, le régime d'assurance maladie appelé « Mutuelles de Santé » a rapidement permis d'accroître l'accès aux services de santé infantile, tandis qu'un système de paiement en fonction des résultats a conduit à un accroissement de 56 % des visites de prévention pour les enfants âgés de 23 mois ou moins (Basinga et al., 2014). Les investissements des pouvoirs publics dans l'infrastructure sociale ont permis une nette amélioration de l'accès aux services sociaux : aujourd'hui, 90 % des ménages urbains et 83,7 % des ménages ruraux ont accès à des sources d'eau de meilleure qualité, tandis que 93 % des ménages urbains et 81,3 % des ménages ruraux ont accès à des services d'assainissement de meilleure qualité (National Institute of Statistics of Rwanda, 2015).

F. Crises multiples et autres défis nouveaux

L'Afrique est aujourd'hui la seule région dont la part de catastrophes signalées dans le total mondial a en fait augmenté ces dernières années (Commission de l'Union africaine et al., 2004). En raison de sa position géographique et de sa capacité d'adaptation limitée, problèmes exacerbés par la pauvreté généralisée, le continent est particulièrement vulnérable aux catastrophes. La pandémie du VIH/sida ainsi que les épidémies de paludisme et de tuberculose, en particulier, ont des effets négatifs sur les communautés. À l'avenir, les changements climatiques seront parmi les principaux facteurs déclencheurs des catastrophes et des nombreux autres problèmes liés à l'évolution du climat.

Pour appuyer ces efforts de réduction des risques, plusieurs organisations internationales et régionales ont lancé des programmes régionaux, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat interorganisations de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes. C'est ainsi que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

(2015-2030), notamment, est destiné à aider les PMA à renforcer leur résilience et à améliorer la gestion des catastrophes, en fixant sept objectifs spécifiques portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. En partie grâce au Cadre de Sendai, le niveau de préparation des PMA africains s'est amélioré : seul un de ces 18 pays ne dispose pas encore de stratégie de réduction des risques de catastrophe (Nations Unies, 2017b).

En fait, de nombreux PMA africains sont confrontés à des pertes économiques de plus en plus lourdes (souvent non couvertes par une assurance) résultant des catastrophes naturelles. Pire encore, ils ont du mal, du fait de l'insuffisance de leurs réserves financières, à obtenir un accès rapide à un financement spécial qui leur permettrait de redresser et de reconstruire leur économie. À cet égard, il serait crucial de renforcer la coopération et l'assistance internationales face aux problèmes budgétaires et financiers. Outre l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, qui prévoit l'annulation totale de la dette admissible, offre aux PMA africains un important dispositif pour atténuer les effets du fardeau de leur dette extérieure. En particulier, le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, récemment restructuré, peut jouer un rôle important dans la réduction de tels risques, étant donné qu'il peut fournir une aide exceptionnelle en cas de catastrophe sanitaire, comme la crise Ébola, sans doute la menace la plus grave pesant sur les pays d'Afrique de l'Ouest. De telles catastrophes sanitaires pourraient sérieusement compromettre les efforts menés par les pays au cours des cinq prochaines années dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois, de la sécurité alimentaire et du développement socioéconomique en général (CEA et al., 2015).

G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Les domaines prioritaires de la mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités sont au nombre

de cinq : mobilisation des ressources intérieures, aide publique au développement (APD), dette extérieure, investissements étrangers directs et envois de fonds.

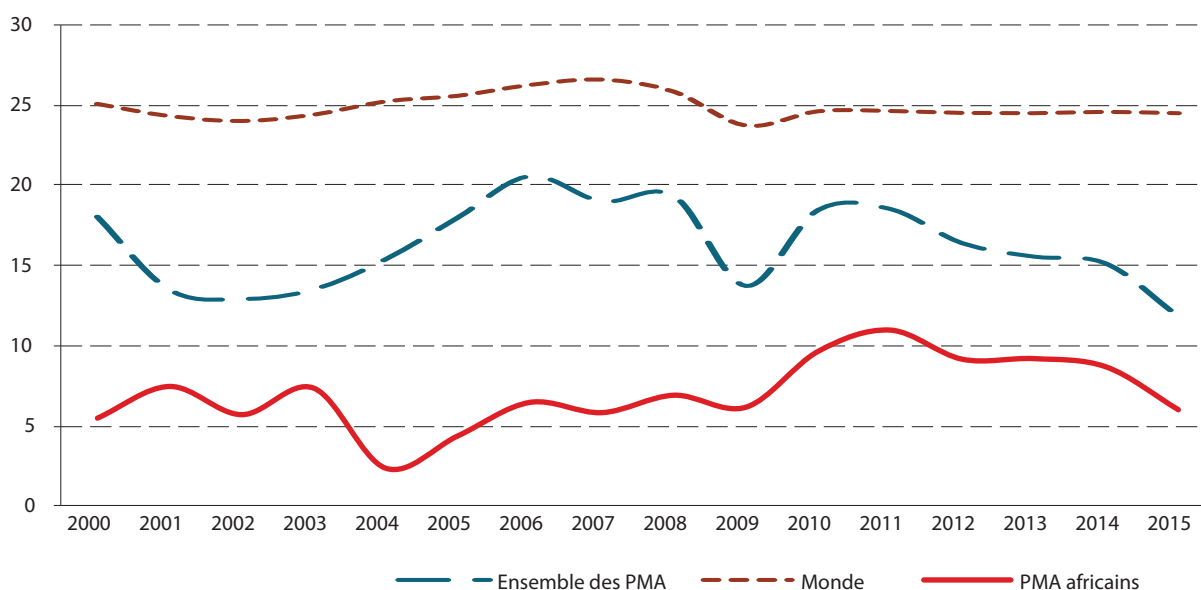
Il ne fait aucun doute qu'une mobilisation efficace des ressources intérieures est essentielle pour le financement du développement durable. Or, cet exercice est rendu difficile par les faibles niveaux de l'épargne intérieure, l'incapacité des administrations fiscales à lutter contre les pratiques agressives d'évasion fiscale des sociétés multinationales et l'ampleur des sorties de capitaux illicites, estimées à environ 50 milliards de dollars par an (Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine, 2015). Ces problèmes ont pour conséquence une forte dépendance des PMA africains à l'égard des financements extérieurs. En moyenne, le rapport entre l'épargne intérieure brute et le PIB dans ces pays était de 5,5 % en 2000, 9,6 % en 2010 et 6 % en 2015. Ces taux sont beaucoup plus élevés si on considère les PMA dans leur totalité (18 % en 2000, 18,4 % en 2010 et 11,8 % en 2015) et pour le monde en général (25,1 % en 2000, 24,6 % en 2010 et 24,5 % en 2015), comme le montre la figure 18 ci-après.

L'aide publique au développement constitue un autre dispositif permettant aux PMA

africains d'alléger le fardeau de leur dette extérieure. Selon une analyse des données récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Afrique a gardé son rang de premier bénéficiaire de cette forme d'aide au cours des trois dernières décennies, avec une part régionale d'environ 43 %, ce qui signifie que près de la moitié de l'APD mondiale allait vers l'Afrique.

Il convient de noter, cependant, que la plupart des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ne tiennent pas leur engagement à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. En fait, l'APD totale fournie dans le cadre du Comité ne représente que 0,29 % du revenu national brut des pays, soit un déficit de 0,41 point de pourcentage. Pour les PMA africains en particulier, les décaissements nets d'APD des pays membres du Comité ont constamment baissé, en prix courants, au cours des cinq dernières années, ramenés de 19,9 milliards de dollars en 2011 à 16,1 milliards en 2015. Sur les 34 PMA africains, les cinq plus grands bénéficiaires en 2015 étaient l'Éthiopie (1,85 milliard de dollars), la République-Unie de Tanzanie (1,44 milliard), la République démocratique du Congo (1,41 milliard), le Soudan du Sud (1,38 milliard) et le Mozambique (1,06 milliard).

Figure 18: Épargne intérieure brute en pourcentage du PIB (2000-2015)



Source : Calculs effectués à partir des Indicateurs de développement dans le monde (Banque mondiale, 2017).

En ce qui concerne l'encours de la dette extérieure, les PMA africains ont enregistré une nette baisse de son montant au cours de la période 2000-2015. En faisant la moyenne des 24 PMA africains pour lesquels des données sont disponibles, on constate que l'encours de la dette a été ramené de 134 % du revenu national brut en 2000 à 31,9 % en 2015. Au niveau national, la plus forte réduction au cours de la même période a été constatée au Libéria (de 663,2 % à 47,2 %), suivi de la Guinée-Bissau (de 265,2 à 29,9 %), de la Sierra Leone (de 202,6 à 31,4 %) et du Malawi (de 159,1 à 27,3 %).

Les apports d'investissements directs étrangers (IDE) dans les PMA africains se sont nettement accrus en prix courants, passant de 3,1 milliards de dollars en 2000 à 27,9 milliards en 2015, soit neuf fois plus (voir tableau 5 ci-après). Rapportés au PIB, les IDE reçus par les PMA africains ont représenté une part plus importante que celle des autres groupes de pays depuis 2010 : 3,4 % en 2010 et 4,9 % en 2015, contre environ 2 %. Toutefois, les apports d'IDE sont fortement concentrés dans quelques pays, notamment le Mozambique (4,9 milliards de dollars), la Zambie (2,5 milliards), la République démocratique du Congo (2,1 milliards), la République-Unie de Tanzanie (2,1 milliards) et la Guinée équatoriale (1,9 milliard) (Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2016b).

Les envois de fonds constituent une autre source majeure de devises et, dans certains PMA africains, représentent une source de financement encore plus importante que les IDE. À cet égard, il est

impératif de renforcer l'impact de ces apports sur le développement des PMA africains grâce à la réduction des coûts de transaction et à la réorientation stratégique des fonds vers les secteurs productifs et les industries prioritaires. Selon les données les plus récentes de la CNUCED, on constate, entre 2010 et 2015, une tendance à la hausse des envois de fonds dans 19 des 34 PMA africains pour lesquels on dispose de données comparables : de 5,3 % du PIB en 2010 à 7 % du PIB en 2015. À cet égard, les quatre pays ayant enregistré des taux supérieurs à 10 % sont le Libéria (31,3 %), le Lesotho (19,6 %), la Gambie (19,4 %) et le Sénégal (11,6 %).

H. Bonne gouvernance à tous les niveaux

On ne saurait surestimer l'importance de la bonne gouvernance dans la transition des PMA africains vers le statut de pays à revenu intermédiaire. En effet, une direction éclairée, des institutions solides consacrant le principe d'obligation redditionnelle dans l'utilisation des ressources publiques et une gestion judicieuse du secteur privé sont essentielles à une croissance et un développement durables en Afrique en général et dans les PMA en particulier. En outre, la bonne gouvernance favorise la coexistence pacifique et la sécurité des personnes et des biens.

Eu égard à l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, les pays affichant les plus mauvais résultats sont tous des PMA, dont certains sont riches en ressources minières et exportateurs de pétrole, notamment l'Angola, la Guinée équatoriale et la République démocratique du Congo. Néanmoins,

Tableau 5: Investissements directs étrangers entrants

Groupe de pays	2000	2005	2010	2015
Amérique	477,1 (3,6)	212,1 (1,2)	459,5 (2,1)	667,9 (2,6)
Asie	159,9 (1,7)	237,6 (2)	436,7 (2,1)	565,6 (2,1)
Europe	712,9 (7,4)	502,3 (3,1)	476,1 (2,4)	523 (2,8)
Afrique	9,7 (1,5)	29,6 (2,7)	43,6 (2,3)	54,1 (2,3)
Ensemble des PMA	4 (2,1)	6,7 (2)	23,8 (3,6)	35,1 (3,6)
PMA africains	3,1 (2,9)	5,3 (2,5)	13,5 (3,4)	27,9 (4,9)

Source : Calculs de l'auteur à partir de la plateforme de diffusion des données UNCTADstat (2017).

Note : L'unité est le dollar des États-Unis en prix courants, en milliards ; le chiffre entre parenthèses représente la part en pourcentage du PIB.

entre 2006 et 2015, les PMA africains ont vu leur note dans l'Indice Ibrahim s'élever de 2,1 points, ce qui reflète une amélioration générale de la gouvernance. Les résultats varient cependant dans de fortes proportions, de 60 sur 100, voire plus, pour le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Sénégal à 30 sur 100 pour la République centrafricaine, la Somalie et le Soudan du Sud. Dix-neuf PMA africains ont obtenu un score inférieur à la moyenne continentale de 50 sur 100, la Somalie et le Soudan du Sud étant en queue de peloton (voir figure 19).

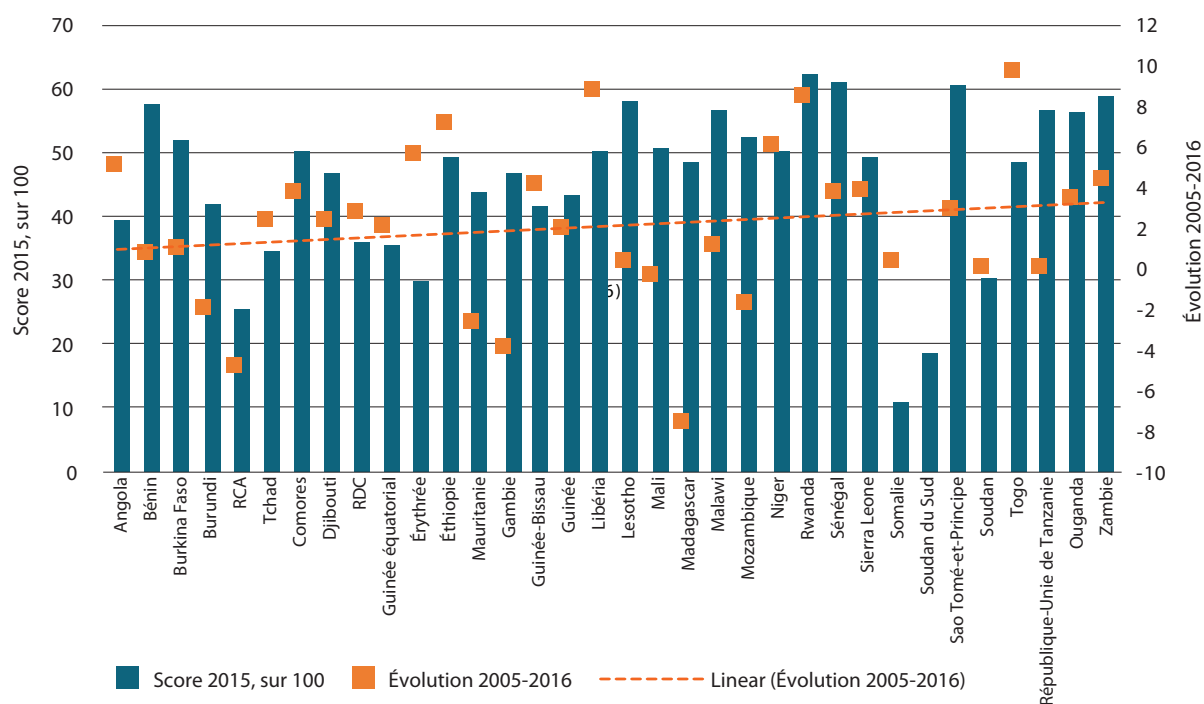
Sur une note plus positive, la plupart des PMA africains ont enregistré, au cours de la période 2005-2016, des améliorations dans au moins l'une des quatre dimensions de l'Indice Ibrahim (développement humain, possibilités économiques durables, participation et droits de l'homme, et sécurité et état de droit) (voir figure 20). Les progrès les plus spectaculaires ont été réalisés dans les domaines du développement humain, ainsi que de la participation et des droits de l'homme. Parallèlement, 18 pays ont enregistré un recul dans le domaine de la sécurité et de l'état de droit et neuf autres dans le domaine de

la participation et des droits de l'homme. Ce recul donne à penser que les droits fondamentaux de la population sont de plus en plus violés, situation qui requiert un suivi régulier de la part des autorités compétentes. Selon le rapport 2016 sur l'Indice Ibrahim, quelque 66 % des Africains vivaient dans un pays marqué par une forte insécurité.

La corruption généralisée et la quasi-absence d'obligation redditionnelle concernant l'utilisation des ressources publiques constituent de sérieux freins à la croissance et à la transformation inclusives. Le principe d'obligation redditionnelle est de moins en moins respecté depuis 2005, 16 des 34 PMA africains enregistrant des scores négatifs marqués dans certains cas par une baisse de plus de 10 points (voir figure 21). Du reste, l'obligation redditionnelle est la sous-catégorie pour laquelle ces pays enregistrent leur score le plus faible.

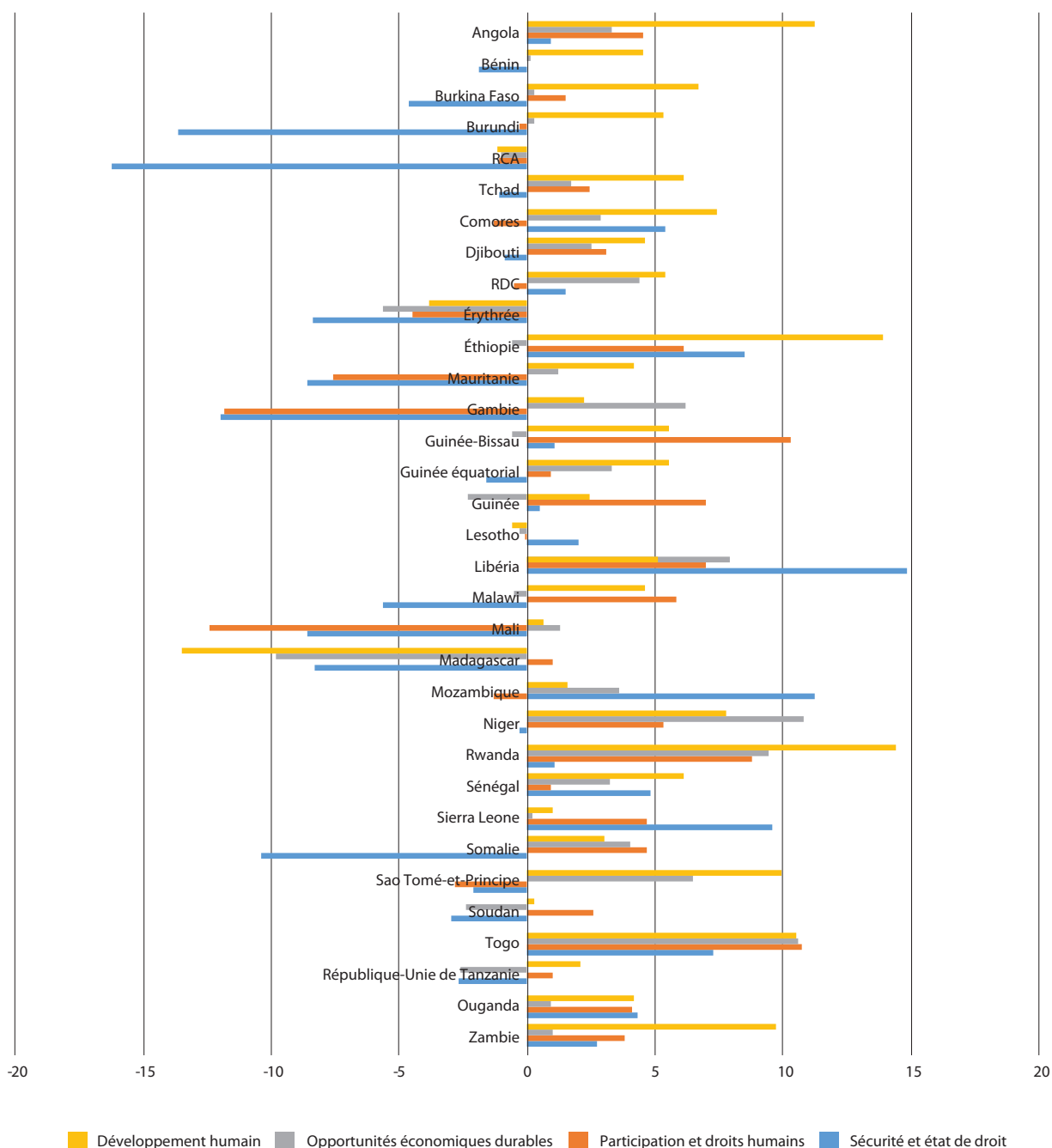
Selon le réseau de recherche Afrobarometer, la note du continent sous la rubrique « Lutte contre la corruption », qui mesure la satisfaction des citoyens au sujet des efforts de leur gouvernement contre la corruption, reste faible, à 36,3 points, soit une baisse de 14,4 points depuis 2006. Dans le cas de

Figure 19: Performances en matière de gouvernance des PMA africains



Source : Fondation Mo Ibrahim (2016).

Figure 20: Tendances des quatre dimensions de l'Index Ibrahim sur la gouvernance en Afrique



Source : Fondation Mo Ibrahim (2016).

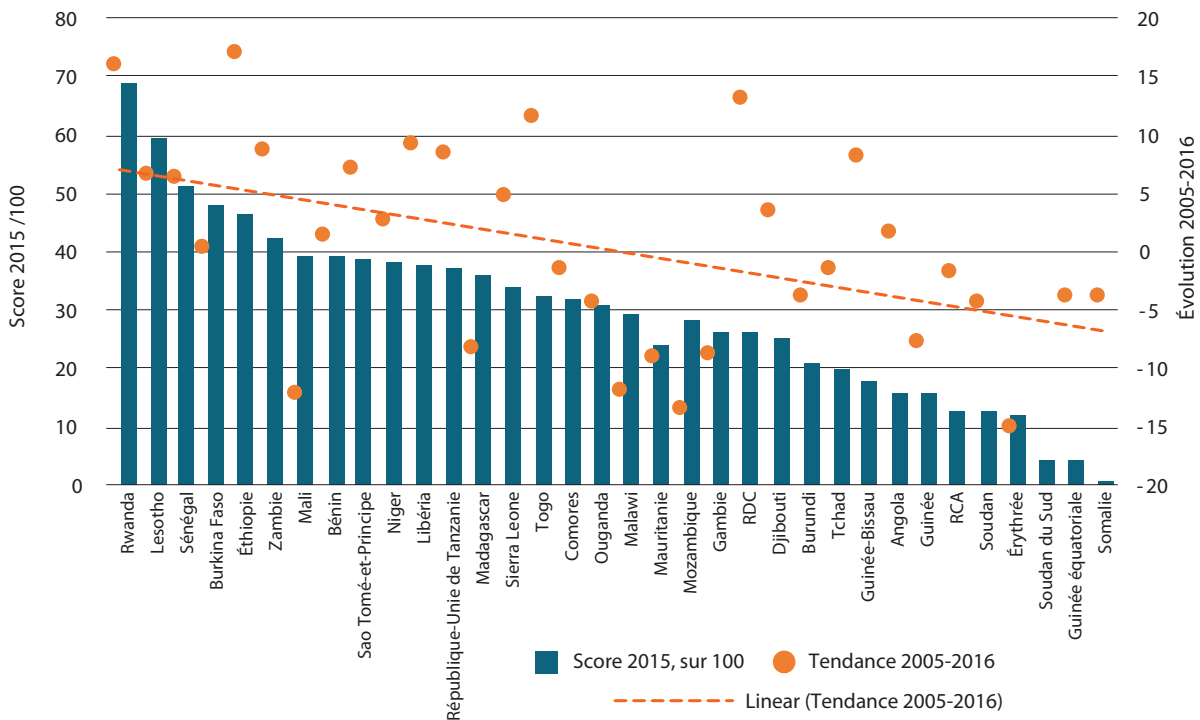
cinq PMA africains, le score obtenu au titre de cet indicateur a reculé de plus de 40 points.

En 2016, 22 des 34 PMA africains avaient un plan ou une vision de développement à long terme et tous avaient un plan stratégique à moyen terme. Les piliers sur lesquels reposent ces plans sont notamment le développement durable, la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain, la croissance économique inclusive,

la création d'emplois décents et équitables et la bonne gouvernance. Toutefois, l'engagement politique ainsi que la volonté de financer et d'exécuter ces plans restent problématiques.

Une bonne planification en faveur d'une croissance inclusive est essentielle si les PMA africains veulent que leur reclassement passe par la transformation. Comme l'a souligné la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Figure 21: Détérioration de l'obligation redditionnelle dans les PMA africains



Source : Fondation Mo Ibrahim (2016).

(CNUCED), certains PMA devraient obtenir leur reclassement sans pour autant passer par une profonde transformation structurelle de leur économie. Ce devrait être le cas, en particulier, des pays dont l'économie est fondée sur les industries extractives et, dans une certaine mesure, des petits États insulaires en développement. Si les industries extractives favorisent une augmentation du revenu, elles n'entraînent que rarement la diversification ou l'inclusion sociale et économique correspondante, et ne permettent pas nécessairement de jeter les bases d'un développement durable. Une bonne planification, la mobilisation des ressources intérieures et l'appui technique pour mettre en œuvre des stratégies globales pour la croissance et la diversification inclusives sont donc nécessaires. Pour les PMA africains riches en ressources, la bonne gestion des mécanismes et des politiques de reddition de compte sont nécessaires, ainsi que des stratégies visant à réinvestir les revenus dans le renforcement des capacités de production dans les secteurs autres que les industries extractives (CNUCED, 2016).

Pour favoriser la croissance et la transformation économiques, les PMA africains doivent mettre en place des institutions solides et indépendantes,

c'est-à-dire capables de concrétiser la vision du développement, ainsi que d'exécuter les plans et stratégies à moyen terme, le cas échéant. Ces institutions sont d'autant plus solides qu'elles sont enracinées dans la constitution et l'état de droit ; à cet égard, un appareil judiciaire indépendant, des institutions politiques représentatives, des organes de réglementation efficaces et des organismes d'application des lois qui protègent les droits de propriété sont des facteurs de succès déterminants. De même, une direction éclairée aux niveaux politique et technique est essentielle à la mise en œuvre des visions et des plans en faveur d'une croissance et d'un développement inclusifs.

De nombreux PMA souffrent d'un déficit de financement résultant de plusieurs facteurs liés : faibles niveaux de revenu, étroitesse de la base fiscale, faiblesse des systèmes de recouvrement et de gestion des impôts, auxquels s'ajoutent les flux financiers illicites (CNUCED, 2016). Parallèlement à cela, la plupart des PMA ont grandement besoin de recettes supplémentaires pour investir dans les infrastructures et les services sociaux qui sont nécessaires à l'élimination de la pauvreté (Fonds monétaire international, 2011). En outre, la gestion transparente des recettes

fiscales et des ressources fournies par les bailleurs de fonds constitue un défi de taille dans de nombreux PMA africains, ce qui réduit de manière significative l'impact des politiques budgétaires du gouvernement sur les résultats économiques et la réalisation des principaux objectifs sociaux. Un certain nombre de PMA africains, dont l'Angola, le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, l'Ouganda et le Sénégal, ont mis en œuvre des réformes fiscales destinées à augmenter les recettes en simplifiant et en modernisant le système de recouvrement des impôts, ainsi qu'en élargissant la base fiscale (Fonds monétaire international, 2011). Le renforcement de ces réformes sera crucial pour accroître la marge de manœuvre dont ces pays disposent dans le domaine budgétaire et en matière de politique générale pour transformer durablement leur économie.

III. Résultats et progrès vers le reclassement

En 2015, dix pays (Angola, Bhoutan, Guinée équatoriale, Îles Salomon, Kiribati, Népal, Sao Tomé-et-Principe, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu) avaient rempli les critères pour être retirés de la liste des PMA. Cinq de ces pays (Bhoutan, Îles Salomon, Népal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste) ont rempli les critères pour la première fois et seront considérés pour un éventuel reclassement lors du prochain examen triennal prévu en 2018. Bien que 34 des 48 PMA soient africains, seuls trois des dix pays ayant rempli les critères sont en Afrique (Angola, Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe).

L'Angola et la Guinée équatoriale ont rempli les critères pour la deuxième fois et sont donc éligibles sur la base du montant exceptionnellement élevé de leur revenu national brut par habitant. Leur économie est fortement dépendante des exportations de pétrole brut, dont la valeur a baissé au cours des derniers mois. Les niveaux relativement élevés du revenu national brut par habitant de l'Angola et de la Guinée

équatoriale contrastent nettement avec le faible développement de leur capital humain, le peu de diversification de leur économie et leur forte vulnérabilité aux chocs économiques.

Outre la Guinée équatoriale et l'Angola, qui ont déjà atteint les critères de reclassement, Sao Tomé-et-Principe est le seul PMA africain ayant de fortes chances de satisfaire les critères de reclassement avant la prochaine réunion du Comité des politiques de développement en 2018. Le pays a rempli deux des trois critères de reclassement (revenu national brut par habitant et indice du capital humain) en 2015.

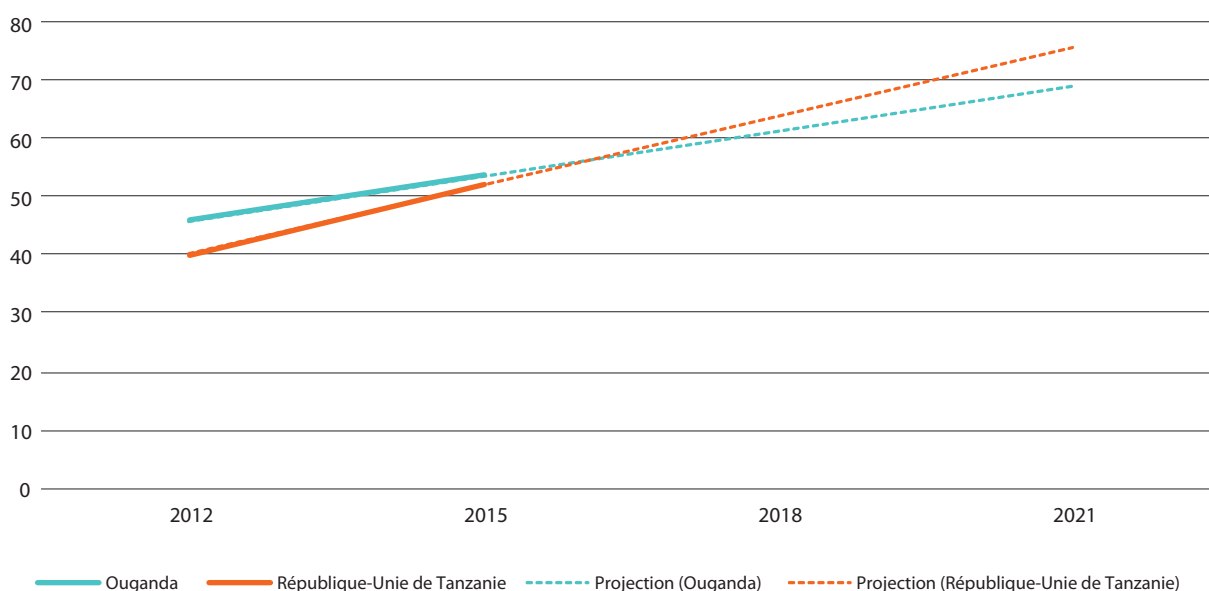
À moyen terme, Djibouti, le Lesotho, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie sont d'autres candidats au reclassement. En 2015, ils respectaient tous au moins un des critères d'éligibilité : le revenu national brut par habitant pour le Lesotho et l'indice de vulnérabilité économique pour la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda (voir tableau 6). À l'inverse du Lesotho, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda ont atteint le seuil de l'indice de vulnérabilité économique en 2015, mais sont bien en deçà du seuil de revenu national brut par habitant et devront donc se concentrer sur le développement social s'ils souhaitent être éligibles au reclassement pour la première fois en 2018. Selon les tendances actuelles, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie devraient atteindre le seuil de l'indice de développement humain avant l'examen triennal de 2021 (voir figure 22). En revanche, Djibouti atteindra les seuils de l'indice de capital humain et de vulnérabilité économique d'ici 2018 si la tendance actuelle se poursuit (voir figure 23).

Les perspectives de reclassement du Lesotho sont quelque peu incertaines. Si l'indice de capital humain du Lesotho n'est que de 3,1 points en dessous du seuil, selon les tendances actuelles, le pays ne devrait pas remplir ce critère avant 2026 au plus tôt (voir figure 24). Entre 2012 et 2015, l'indice de capital humain du pays n'a augmenté que de 0,8 point. Des efforts concertés seront donc nécessaires pour atteindre le seuil au plus tôt.

Tableau 6: Évaluation des critères d'éligibilité au reclassement de certains PMA (2015)

	Revenu national brut par habitant (en dollars É.-U.)	Indice de capital humain	Indice de vulnérabilité économique
Seuil de reclassement	1 242 (2 484 pour un reclassement fondé sur le seul revenu)	>66	<32
Djibouti	1 629	54,6	37,7
Lesotho	1 374	62,9	42,9
République-Unie de Tanzanie	779	52	28,8
Ouganda	663	53,6	31,8

Source : <https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-data-retrieval.html>.

Figure 22: Tendances linéaires de l'indice de capital humain pour l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie

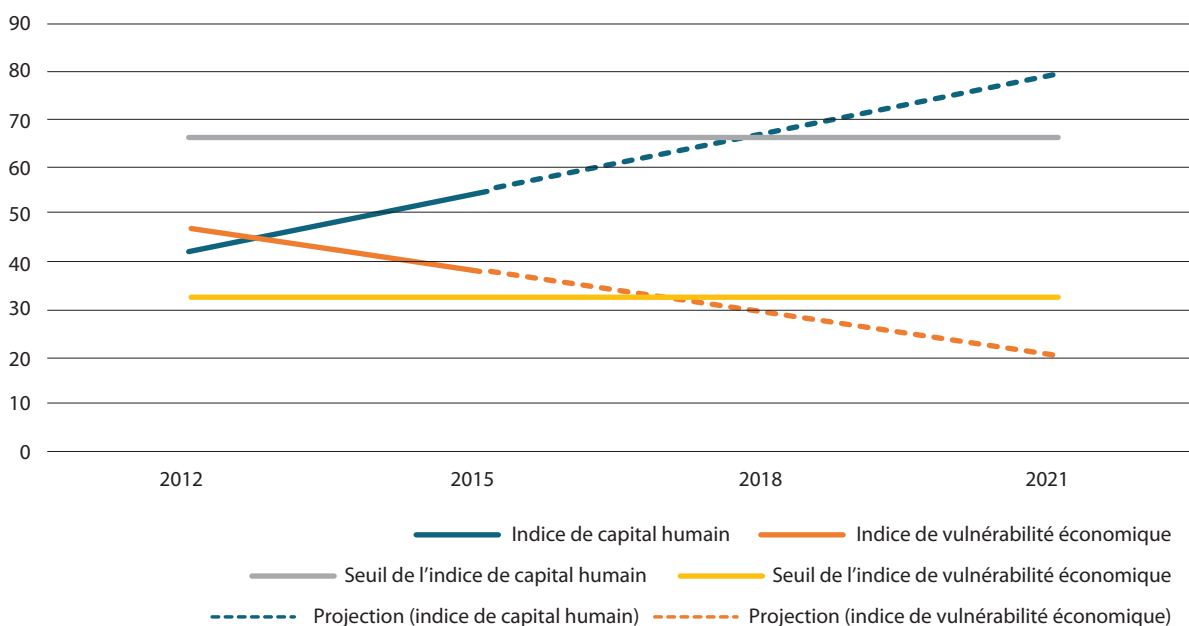
Source : **Estimations** de l'auteur à partir des données disponibles sur :

<https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-data-retrieval.html>.

Même si le Sénégal n'a rempli aucun critère d'éligibilité en 2015, il ne lui a manqué qu'un point pour atteindre le seuil de l'indice de vulnérabilité économique. Pour réaliser cet objectif, le Sénégal doit se concentrer sur la réduction de la volatilité de ses valeurs agricoles. Entre 2012 et 2015, le pays a connu des tendances favorables en matière ce qui concerne les exportations, la dépendance à l'agriculture, à la foresterie et à la pêche, et la résilience face aux catastrophes naturelles.

Le Sénégal a toutefois connu une légère augmentation de la variabilité de ses valeurs d'exportation, ce qui dénote une plus grande vulnérabilité aux chocs externes. En comparaison, le Lesotho devra fournir des efforts substantiels en matière d'amélioration de la diversification des exportations, de réduction de la part de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans le PIB et de renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles afin d'atteindre le seuil de l'indice de vulnérabilité économique (voir tableau 7).

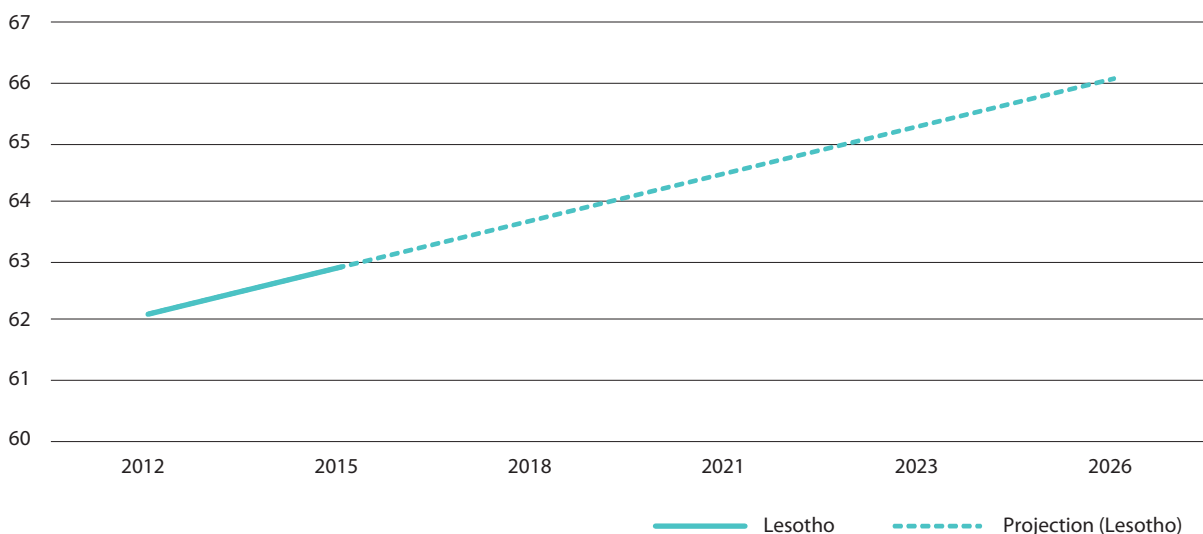
Figure 23: Projection de l'indice de vulnérabilité économique et de l'indice de capital humain de Djibouti



Source : Estimations de l'auteur à partir des données disponibles sur :

<https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-data-retrieval.html>.

Figure 24: Projection linéaire de l'indice de capital humain du Lesotho



Source : Estimations de l'auteur à partir des données disponibles sur :

<https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-data-retrieval.html>.

En plus de l'indice de vulnérabilité économique, le Sénégal doit mettre en place des mesures efficaces pour améliorer ses indicateurs de performance en matière de revenu national brut ou d'indice de capital humain. L'indice de capital humain du pays est de 10 points en dessous du seuil et le revenu national brut

par habitant est de 136 dollars en dessous du seuil. En conséquence, des investissements significatifs dans la croissance, la santé et l'éducation seront nécessaires pour garantir que le pays remplisse ces critères à court terme.

Tableau 7: Indice de vulnérabilité économique du Lesotho et du Sénégal

	Lesotho			Sénégal		
	2012	2015	Évolution (en %)	2012	2015	Évolution (en %)
Sous-indices						
Structure économique						
Concentration des exportations de marchandises	0,5	0,5	0	0,3	0,2	-0,1
Part de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans le PIB	7,9	8,1	0,2	15,9	15,5	-2,5
Chocs commerciaux						
Instabilité des exportations de biens et de services	13	11,3	-1,7	6,9	4,7	-2,2
Chocs naturels						
Victimes de catastrophes naturelles	3,4	4,4	29,1	31,5	10,1	-67,9
Instabilité de la production agricole	9,3	6,5	-2,8	14,2	14,8	0,6

Source : <https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-data-retrieval.html>.

IV. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul

La vision et la stratégie de la communauté internationale en faveur du développement durable des PMA pour la décennie 2011-2020 sont définies dans le Programme d'action d'Istanbul et centrées sur le renforcement des capacités de développement de ces pays. Le Programme d'action est conçu de manière à être mis en œuvre par un large éventail de parties, notamment les pays donateurs, les pays en développement, les parlements, le secteur privé, la société civile, les organismes du système des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales (Nations Unies, 2011). Ces différentes parties prenantes seront encouragées à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action dans leurs domaines de compétence respectifs, en phase avec les priorités nationales des PMA (voir para. 33 du Programme d'action, Nations Unies, 2011). Le Programme d'action d'Istanbul reconnaît explicitement le rôle et la contribution de parties prenantes comme les parlements, le secteur privé et la société civile dans sa mise en œuvre, son suivi et son examen.

A. Synergies entre le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable

On peut considérer que le Programme d'action d'Istanbul définit les priorités en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les PMA. Il existe donc un chevauchement significatif entre les 47 objectifs et cibles du Programme d'action et les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la pauvreté et de la faim, de l'énergie et des infrastructures, de la paix, de la justice et des institutions, ainsi qu'en termes de moyens de mise en œuvre. En outre, les objectifs de développement durable visent à promouvoir la croissance économique, la transformation structurelle, la défense de l'environnement et le développement social et humain, qui sont des domaines prioritaires pour les PMA. Comme la réalisation de la totalité des priorités du Programme d'action d'Istanbul sera un pas vers la complétion du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les activités menées par les organisations de la société civile en faveur de la mise en œuvre de l'un des programmes contribueront également à la mise en œuvre de l'autre.

B. Les organisations de la société civile et le Programme d'action d'Istanbul

Le Programme d'action d'Istanbul reconnaît que la société civile a un rôle complémentaire aux

gouvernements et au secteur privé pour sa mise en œuvre. La société civile, en tant que garde-fou, est vitale pour accroître la sensibilisation aux questions et défis de la mise en œuvre du Programme d'action. Dans ce contexte, sa participation aux concertations aidera à garantir que le processus de développement est participatif et inclusif dans les PMA (voir para. 39 du Programme d'action, Nations Unies, 2011).

Dans les faits, les organisations de la société civile sont restées actives dans le processus de mise en œuvre, en particulier ces dernières années. LDC Watch a notamment fait campagne en faveur de la participation des PMA au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et a appelé à l'harmonisation du cadre de développement pour l'après-2015 avec le Programme d'action d'Istanbul. ONE Campaign cherche à mettre un terme à l'extrême pauvreté dans les PMA. En avril 2015, le Bureau du Haut-Représentant, ONE Campaign et les directeurs exécutifs représentant les PMA auprès du Conseil d'administration de la Banque mondiale ont organisé un petit-déjeuner ministériel pour les PMA membres de la Banque mondiale afin d'accroître la sensibilisation à l'importance de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Nations Unies, 2016a). Consciente qu'aucun secteur ne peut résoudre seul les problèmes des PMA, la société civile a besoin d'élargir et de renforcer des partenariats et des cadres de collaboration en faisant participer les parties prenantes des gouvernements et des organisations internationales, ainsi que du secteur privé.

C. Rôle du secteur académique

Partie intégrante de la société civile, les institutions académiques ont également de plus en plus participé à la mise en œuvre et au suivi du Programme d'action d'Istanbul. Un mécanisme de suivi indépendant du Programme d'action a été établi par un groupe de think tanks et d'institutions académiques de PMA et de pays partenaires. Cette nouvelle initiative, qui porte le nom d'initiative LDC IV Monitor, tire sa force de l'expertise et des capacités de ses concepteurs à réaliser des recherches politiques, organiser des concertations

et mener des activités de communication couvrant les questions clés du Programme d'action. Elle sert également de complément au mécanisme officiel de suivi et d'examen du Programme d'action d'Istanbul (Nations Unies, 2012, para. 65). L'initiative LDC IV Monitor est conçue de manière à offrir une évaluation crédible, fondée sur les faits et axée sur les politiques de la concrétisation des engagements contenus dans le Programme d'action d'Istanbul. Les objectifs du partenariat consistent entre autres à s'efforcer d'améliorer la transparence de la mise en œuvre du Programme d'action, à promouvoir la reddition de compte des PMA, des partenaires de développement, des organismes internationaux et des parties prenantes, et à développer l'efficacité de la mise en œuvre du Programme d'action en vue du reclassement des PMA.

En outre, les experts académiques ont contribué à l'établissement d'une banque de technologies et d'un mécanisme de facilitation de la science, de la technologie et de l'innovation pour les PMA par le biais d'une étude de faisabilité préparée par le Groupe d'experts de haut niveau sur une banque de technologies pour les PMA, réuni par le Secrétaire général de l'ONU (Nations Unies, 2016a).

D. Participation des parlements

Une innovation importante du Programme d'action d'Istanbul par rapport à son prédécesseur, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles), consiste à mettre l'accent sur le rôle des parlements comme catalyseurs de changement dans la mise en œuvre du Programme d'action (Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2013). Les parlements ont un rôle important à jouer à la fois dans l'élaboration des stratégies de développement et dans la supervision de leur mise en œuvre. La participation des parlements garantira l'efficacité, la transparence et la reddition de compte de la conception, la mise en œuvre et l'examen des politiques et des projets lancés dans le Programme d'action d'Istanbul (voir para. 37

du Programme d'action, Nations Unies, 2011). Le Programme d'action d'Istanbul adopte une approche inédite en donnant aux parlements le rôle de parties prenantes essentielles et en leur faisant la part belle pour le renforcement de l'appropriation, de la reddition de compte et de la transparence nationales.

Concrètement, la promotion de la contribution parlementaire à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul peut accélérer le processus de reclassement des PMA. Même si les parlements se sont vu remettre ce rôle essentiel à la mise en œuvre du Programme d'action, ce rôle doit encore être entièrement optimisé. Nonobstant, les parlements ont déjà grandement contribué à la mise en œuvre du Programme d'action (Nations Unies, 2016a). Par exemple, l'Union parlementaire internationale a élaboré des lignes directrices sur l'intégration du Programme d'action d'Istanbul aux activités des parlements nationaux.

À l'avenir, la participation parlementaire peut encore être améliorée en renforçant la capacité des parlements de PMA à concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer le Programme d'action d'Istanbul, en encourageant les concertations sur les sujets de développement actuels au sein des parlements, en faisant participer les parlementaires à la recherche et à la formation sur les questions de développement, et en garantissant que les voix des parlementaires sont entendues lors des prises de décision mondiales (Nations Unies, 2012).

E. Participation du secteur privé au Programme d'action d'Istanbul

Le secteur privé joue un rôle important dans la promotion de l'esprit d'entreprise, la création d'emplois et l'investissement, l'augmentation des revenus potentiels, le développement de nouvelles technologies et la génération d'une croissance économique soutenue, durable, inclusive et équitable dans les PMA. La participation du secteur privé, en particulier pour les investissements, dans des secteurs essentiels au développement, comme l'énergie, les transports, les technologies de l'information et de la communication, et le transfert de technologies, ainsi que l'irrigation et d'autres infrastructures agricoles, sera essentielle

à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Étant donné l'importance centrale de l'énergie dans le développement, une installation financière dédiée au financement holistique et exhaustif de projets énergétiques dans les PMA contribuerait à réaliser le programme de transformation de ces pays (Nations Unies, 2016a).

Lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Comité directeur du secteur privé a proposé des initiatives visant à stimuler la participation du secteur privé à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Elles incluent une série de recommandations aux gouvernements afin de soutenir l'esprit d'entreprise et les entreprises privées, de promouvoir les marchés intérieurs, d'investir dans la connectivité des infrastructures et le développement de la main-d'œuvre, d'encourager les investissements étrangers, d'améliorer le commerce international, et de développer des partenariats. Il a également été convenu d'envisager la création d'un système de mentorat pour les marchés boursiers des PMA avec des pays aux marchés boursiers établis ou émergents (Nations Unies, 2012).

V. Conclusions et recommandations

À l'actif des PMA africains, il convient de souligner une forte amélioration de la pénétration des technologies de l'information et de la communication. La proportion de la population des PMA africains ayant accès à l'électricité a légèrement augmenté, passant de 24 à 28 %, même s'il subsiste d'importantes disparités entre les zones rurales et les zones urbaines. Le rendement agricole dans les PMA africains est en hausse et dépasse la moyenne de l'ensemble des PMA, mais il reste inférieur à la moyenne correspondante pour l'Afrique subsaharienne, ainsi qu'à celle du monde en général.

Si le rendement agricole s'est traduit par une réduction de la malnutrition, des conditions climatiques extrêmes telles que les sécheresses menacent d'enrayer cette dynamique. En dépit

d'une augmentation substantielle de la valeur absolue des exportations, la part des PMA africains dans les exportations mondiales reste faible et est même en déclin, essentiellement en raison d'une concentration élevée des exportations de ces pays.

On peut aussi mettre au crédit des PMA africains des tendances positives en développement humain et social au cours de la période 2010-2015. Les taux de scolarisation au niveau primaire continuent de progresser, parallèlement à une amélioration de la parité entre les sexes ; l'éducation et l'autonomisation des femmes, ainsi que leur accès à un emploi rémunéré suivent une tendance positive ; enfin, une réduction notable de la mortalité infantile et juvénile, ainsi que de la propagation du VIH/sida et du paludisme, a été constatée dans la plupart des PMA africains. En dépit de ces avancées, la qualité de l'éducation et l'accès aux services d'assainissement restent des domaines où des progrès restent à faire.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, la part de l'aide publique au développement en faveur des PMA africains est en baisse, tandis que les investissements étrangers directs et

les envois de fonds de la diaspora continuent d'augmenter. De vigoureuses campagnes de mobilisation des ressources intérieures sont essentielles au financement du développement durable. Il faudra toutefois, pour ce faire, accroître l'épargne intérieure, renforcer les capacités de l'administration fiscale, endiguer les flux financiers illicites et améliorer la gouvernance.

L'Angola et la Guinée équatoriale ont atteint les critères d'éligibilité pour leur reclassement. Sao Tomé-et-Principe a atteint les critères d'éligibilité pour la première fois en 2015, après avoir atteint les seuils du revenu intérieur brut par habitant et de l'indice de capital humain. Djibouti, le Lesotho, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont rempli chacun au moins un critère d'éligibilité en 2015 et font donc partie des PMA africains pouvant envisager d'être reclassés dans les prochaines années. L'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie devront se concentrer sur l'amélioration du développement social, alors que le Lesotho doit renforcer son indice de capital humain et son indice de vulnérabilité économique.

Références bibliographiques

African Population and Health Research Center (2012), *Population and Health Dynamics in Nairobi's Informal Settlements: Report of the Nairobi Cross-sectional Slums Survey (NCSS)* (Nairobi, 2012).

Agence de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Secrétariat interorganisations de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (2004), *Africa Regional Strategy for Disaster Risk Reduction (Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe)* (Addis-Abeba, 2004). Voir (en anglais) http://www.unisdr.org/files/4038_africaregionalstrategy1.pdf.

Banque mondiale (2017), *Indicateurs de développement dans le monde* (Washington, 2017). Disponibles à l'adresse : <http://databank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>, consultés le 31 janvier 2017.

Basinga Paulin, Paul Gertler, Agnes Binagwaho, Agnes Soucat, Jennifer Sturdy et Christel Vermeersch (2014), *Effect on maternal and child health services in Rwanda of payment to primary health-care providers for performance: an impact evaluation*, *Lancet*, vol. 377, num. 9775, pp. 1421–1428, 2014.

Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (2013), *Parliamentary engagement in the implementation of the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2011-2020* (Engagement parlementaire pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020), voir(en anglais) <http://www.unohrlls.org/custom-content/uploads/2014/01/IPoA-Parliaments-2013.pdf>, consulté le 4 avril 2017.

_____ (2016a), *Lessons learned from Five Years of implementing the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries* (Enseignements tirés de cinq ans de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020), (New York, 2016). Voir (en anglais) http://www.ipoareview.org/wp-content/uploads/2016/06/Lessons_Learned_5years_Implement_IPoA_LDCs_lowres.pdf.

_____ (2016b), *State of the Least Developed Countries 2016: Follow-up of the Implementation of the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries* (Situation des pays les moins avancés en 2016 : suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés) (New York, 2016). Voir (en anglais) <https://unohrlls.org/custom-content/uploads/2016/08/State-of-LDCs2016.pdf>.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2017), *Rapport économique sur l'Afrique, 2017 : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2017). Disponible à l'adresse

<http://www.uneca.org/fr/publications/rapport-%C3%A9conomique-sur-l%E2%80%99afrique-2017>.

_____ et Commission de l'Union africaine (2015), *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique* (Addis-Abeba, 2015). Voir <http://www.uneca.org/fr/publications/flux-financiers-illicites>.

_____, _____ Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2015), *Rapport OMD 2015 : Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les OMD – Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD*. Voir <http://www.uneca.org/fr/publications/rapport-omd-2015-%C3%A9valuation-des-progr%C3%A8s-r%C3%A9alis%C3%A9s-en-afrique-pour-atteindre-les-omd>.

_____ et _____ (2016), *OMD-Agenda 2063/ODD - Rapport de transition 2016 : Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique*. Disponible à l'adresse : <http://www.uneca.org/fr/publications/omd-agenda-2063odd-rapport-de-transition-2016>.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2016), *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique* (New York et Genève, 2016). Disponible à l'adresse : http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/ldc2016overview_fr.pdf, consulté le 4 avril 2017.

Department for International Development (DFID) (Ministère du développement international du Royaume-Uni) (2006), *Social protection in poor countries*, Social Protection Briefing Note Series, No.1, DFID Practice Paper (Londres, 2006). Voir (en anglais) <http://www.gsdrc.org/docs/open/SP17.pdf>.

Fonds monétaire international (2011), *Mobilisation des recettes dans les pays en développement* (Washington, 2011). Lien vers le texte en français disponible à l'adresse <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/030811.pdf>.

_____ (2016) *Fiche technique : Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)*. Disponible à l'adresse <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/11/Debt-Relief-Under-the-Heavily-Indebted-Poor-Countries-Initiative>, consultée le 4 avril 2017.

Fondation Mo Ibrahim, *A Decade of African Governance: 2016 Ibrahim Index of African Governance*. Voir (en anglais) http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2016/10/01184917/2016-Index-Report.pdf?_ga=1.216835167.856151849.1487341580, consulté le 4 avril 2017.

National Institute of Statistics of Rwanda (Institut national de statistique du Rwanda) (2015), *Social Protection and VUP Report 2013/2014* (Kigali, novembre 2015). Voir (en anglais) www.statistics.gov.rw/file/4156/download?token=dglYe5oR, consulté le 4 avril 2017.

Nations Unies (2011), *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020*. Disponible à l'adresse : http://unohrrls.org/UserFiles/File/A-CONF_219-7%20report%20of%20the%20conference%20french.pdf, consulté le 4 avril 2017.

_____ (2012). *Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020* (document A/67/88-E/2012/75). Voir <http://www.unohrrls.org/UserFiles/File/SG%20French.pdf>, consulté le 4 avril 2017.

_____ (2016a). *Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020* (document A/71/66-E/2016/11). Voir http://unohrrls.org/custom-content/uploads/2016/02/Implementation-of-the-Programme-of-Action-for-the-Least_French.pdf, consulté le 4 avril 2017.

_____ (2017a). Division de statistique, *UNdata : A world of information*. Voir <http://data.un.org>, site consulté le 4 avril 2017.

_____ (2017 b), Division de statistique, *SDG Indicators : Global Database* (Base de données mondiale sur les indicateurs des objectifs de développement durable). Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>, site consulté le 4 avril 2017.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Statistiques en ligne sur le développement international (SDI)*. Voir <https://www.oecd.org/fr/developpement/stats/sdienligne.htm>. Base de données consultée le 4 avril 2017.

Organisation internationale du Travail (OIT) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *The Labour Share in G20 Economies* : Rapport établi pour le Groupe de travail du G20 sur l'emploi (Antalya, 2015). Voir (en anglais) <https://www.oecd.org/g20/topics/employment-and-social-policy/The-Labour-Share-in-G20-Economies.pdf>.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Corne de l'Afrique : Des millions de personnes confrontées à des pénuries alimentaires*, communiqué de presse du 29 janvier 2017. Disponible à l'adresse : www.fao.org/news/story/fr/item/468955/icode/.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2017). *Les données pour transformer des vies*. Voir <http://uis.unesco.org/fr>, site consulté le 11 avril 2017.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) (2017), *OPEC Monthly Oil Market Report (Rapport mensuel de l'OPEP sur le marché pétrolier)*, 18 janvier 2017 (Vienne, 2017). Voir (en anglais) http://www.opec.org/opec_web/static_files_project/media/downloads/publications/MOMR%20January%202017.pdf, consulté le 4 avril 2017.

The Economist, Emerging markets should welcome low-cost private schools: An East African crackdown on Bridge International Academies is hopelessly misguided (Londres, 28 janvier 2017). Article disponible en anglais à l'adresse : <http://www.economist.com/news/leaders/21715665-east-african-crackdown-bridge-international-academies-hopelessly-misguided-emerging?cid1=cust/ednew/n/bl/n/20170126n/owned/n/n/nwl/n/n/n/8705207/n>.

UNCTADstat (2017). Centre de données UNCTADstat, voir <http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx>, site consulté le 4 avril 2017.

Annexe: Pays les moins avancés en Afrique

	Pays	Année d'ajout	Codes utilisés dans les graphiques (le cas échéant)
1	Angola*	1994	AGO
2	Bénin	1971	BEN
3	Burkina Faso	1971	BFA
4	Burundi	1971	BDI
5	République centrafricaine	1975	RCA
6	Tchad	1971	TCD
7	Comores	1977	COM
8	République démocratique du Congo	1991	RDC
9	Djibouti	1982	DJI
10	Guinée équatoriale**	1982	EQG
11	Érythrée	1994	ERI
12	Éthiopie	1971	ETH
13	Gambie	1975	GMB
14	Guinée	1971	GIN
15	Guinée-Bissau	1981	GBSU
16	Lesotho	1971	LSO
17	Libéria	1990	LBR
18	Madagascar	1991	MDG
19	Malawi	1971	MWI
20	Mali	1971	MLI
21	Mauritanie	1986	MRT
22	Mozambique	1988	MOZ
23	Niger	1971	NER
24	Rwanda	1971	RWA
25	Sao Tomé-et-Principe	1982	STP
26	Sénégal	2000	SEN
27	Sierra Leone	1982	SLI
28	Somalie	1971	SOM
29	Soudan du Sud	2012	SSD
30	Soudan	1971	SDN
31	Togo	1982	TGO
32	Ouganda	1971	UGA
33	République-Unie de Tanzanie	1971	TZA
34	Zambie	1991	ZMB

Source : Comité des politiques de développement (CPD) de l'ONU, 2016.

* Pays devant être reclassé en pays à revenu intermédiaire en 2021

** Pays devant être reclassé en pays à revenu intermédiaire en 2017